

LES SEMENCES PAYSANNES POUR UNE MEILLEURE RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

RECUEIL DE BONNES PRATIQUES
EN AFRIQUE FRANCOPHONE



LES SEMENCES PAYSANNES POUR UNE MEILLEURE RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

RECUEIL DE BONNES PRATIQUES
EN AFRIQUE FRANCOPHONE



Rédaction :

Benoît THÉAU, avec la collaboration de Brice SOHOU (Bénin) et de Selom AGBAVITO (Togo), Chaldia AGOSSOU (Bénin), Blanche APOVO (Bénin), Souhad AZZENOUD (Maroc), Adamou CHAIBOU MADOUGOU (Niger), Véronique DANSOU (Togo), Boubacar DJIBO ALMOUSTAPHA (Niger), Tanguy GNIKOBBOU (Bénin), Meriem HOUZIR (Maroc), Thérèse KONDOMBO (Burkina Faso), Ouallou LAMA (Tchad), Alphonse K. NEKA (Bénin), Bebel Parfait NGUEPI NANFAH (Cameroun), Vincent NIKIEMA (Burkina Faso), Martine SAVADOGO BONKOUNGOU (Burkina Faso), Ramadan SYLLA (Mali), Anne THÉAU (France), Ousmane TOURE (Sénégal), Nanfack TSAFOUET (Cameroun).

Comité de lecture :

Hind NACIRI
Chifae MRKIM
Khadija AIMARA

Design graphique et impression :

Napalm

Cette publication a été possible grâce à la contribution du Programme de Micro-Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (SGP/GEF), du 4C Maroc et du PNUD Maroc.

Pour en savoir plus sur les activités d'Initiatives Climat :

www.initiativesclimat.org
www.jeunes-entrepreneurs-verts.org
www.facebook.com/InitiativesClimat/

Pour en savoir plus sur nos partenaires :

www.4c.ma
www.ma.undp.org

PRÉAMBULE

Dans de nombreux pays d'Afrique, l'agriculture occupe encore plus des deux tiers de la population active. La grande majorité des exploitations familiales font moins de deux hectares. Il s'agit encore souvent d'une agriculture vivrière, parfois complétée par quelques cultures de rente. Mais les revenus monétaires tirés de l'activité agricole sont souvent modestes ; ils ne permettent pas aux paysans d'investir dans leurs exploitations. Il s'ensuit des rendements faibles et une précarité en cas d'une modification du climat.

Le développement de l'agriculture paysanne repose sur trois conditions : l'accès à la terre, l'accès au crédit et l'accès au marché. A cela s'ajoute l'évolution des pratiques culturales. L'adoption des principes de l'agroécologie offre de réelles perspectives de développement de l'agriculture dans le respect des ressources naturelles et de la santé des habitants. Aussi la formation des futurs paysans agroécologiques revêt-elle une grande importance.

La transition vers l'agroécologie passe notamment par l'accès aux semences paysannes de qualité.

Actuellement, à travers le monde, les semences fournies par les entreprises multinationales sont celles qui sont les plus utilisées par les agriculteurs. En Afrique, ce n'est pas le cas : la plupart des agriculteurs africains ont encore recours aux semences dites paysannes. Aussi, cette publication a-t-elle pour objectif de présenter les semences paysannes, leurs particularités, les enjeux de leur utilisation en Afrique.

Dans une première partie, après avoir précisé ce que l'on entend par « semences paysannes », sont présentés les divers atouts que présentent ces semences. Puis, est mis en évidence le rôle des paysans africains dans la recherche en ce domaine, et cela depuis des siècles, pour sélectionner des variétés résistantes et adaptées à chaque milieu. Or, tout ce travail effectué par des générations de paysans dans les différents pays d'Afrique pourrait être remis en cause s'il n'est pas protégé. Pour cela, plusieurs institutions africaines, ONG et organisations de chercheurs tentent de réagir face aux pressions de grandes entreprises semencières. Il s'agit d'un combat juridique, qu'il faut mener sans relâche.

Dans la seconde partie, seize « bonnes pratiques » sont présentées : il s'agit d'expériences réalisées dans neuf pays africains afin d'améliorer la production de semences paysannes, leur sélection, leur conservation et leur diffusion. Ces pratiques, menées par des associations ou par de jeunes entrepreneurs verts, sont précieuses car elles sont le résultat de réflexions et d'expérimentations avec des paysans. Bien entendu, le but n'est pas de les mettre telles quelles en application dans tout environnement ; elles doivent être prises en compte pour être adaptées ensuite au milieu, en fonction des sols, du climat, des cultures, des pratiques actuelles et des évolutions climatiques.



PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION INITIATIVES CLIMAT

L'association *Initiatives Climat* a pour objet de « *contribuer à la prise de conscience sur les enjeux environnementaux, le développement durable et les effets des changements climatiques et au renforcement des capacités des porteurs de projets de pays en développement (en particulier des pays d'Afrique francophone)* ».

L'association a initié et anime un programme de coopération Sud-Sud « Initiatives Climat Afrique Francophone / ICAF ». L'objectif du programme est de recenser et valoriser les projets d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets qui constituent aujourd'hui des solutions inspirantes, répliquables, transférables permettant ainsi à tout acteur africain de contribuer à la territorialisation des engagements des Etats Africains et notamment à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN / NDCs).

Ses activités sont de diverses natures : réalisation de bases de données sur des initiatives positives et des porteurs de projets (www.initiativesclimat.org) ; conduite de formations collaboratives ; animation d'un réseau d'acteurs du développement en Afrique francophone ; organisation d'événements parallèles lors de conférences internationales et de forums ; production de documents de capitalisation et de vulgarisation de bonnes pratiques et réalisation de reportages.

L'association souhaite développer la filière « agroécologie ». Un Cluster africain a été créé à cette fin.

— PARTENAIRES DE L'ÉDITION —



LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT PNUD MAROC

Conformément aux priorités nationales de développement du Maroc et au plan stratégique du PNUD au niveau mondial, l'adoption de modes de développement durables, le renforcement de systèmes de gouvernance démocratique, et le renforcement de la résilience constituent les trois axes prioritaires d'intervention du PNUD au Maroc.

Dans le domaine du changement climatique, le PNUD aide les pays à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à fixer un objectif à long terme de zéro émissions de carbone. Parallèlement, le PNUD œuvre aux côtés de partenaires pour améliorer la capacité d'adaptation aux conséquences du changement climatique, généraliser l'accès aux énergies propres, minimiser les risques de catastrophe et, si besoin, renforcer les capacités de relèvement post-catastrophe.

A travers le projet de Renforcement Opérationnel du 4C Maroc, le PNUD Maroc apporte une assistance technique et soutient les efforts du pays pour s'adapter aux nouveaux enjeux internationaux, à travers trois domaines d'appui clés :

- Cadre programmatique du Maroc pour la mise en œuvre de la NDC ;
- Cadre de transparence du Maroc pour le suivi de la mise en œuvre de la NDC ;
- Cadre d'appui à la coopération sud-sud à travers le Fonds Bleu du Bassin du Congo.



**LE CENTRE DE
COMPÉTENCES
CHANGEMENT CLIMATIQUE
4C MAROC**

Le Centre de Compétences Changement Climatique du Maroc est une plateforme de renforcement des compétences des acteurs pertinents de différents secteurs (public, économique, recherche & formation, société civile, collectivités territoriales...) et un hub pour le développement et la diffusion de compétences en matière de changement climatique (CC) ouvert sur son environnement National et Africain.

Ses contributions principales se présentent comme suit :

1. Contribuer au renforcement des capacités des acteurs nationaux en matière de changement climatique
2. Capitaliser l'information/ la connaissance/ le savoir-faire en matière de vulnérabilité, adaptation, atténuation et finance liés au changement climatique
3. Développer des outils d'aide à la prise de décision en matière de changement climatique
4. Contribuer à l'effort mondial en assurant le partage d'expérience, la veille et le réseautage en lien avec le changement climatique au niveau international

Ces quatre missions sont déployées selon des programmes spécifiques répondant aux différents besoins des bénéficiaires en terme de renforcement des compétences en matière d'atténuation des GES et renforcement de la résilience face aux effets adverses des changements climatiques.

Le centre 4C Maroc bénéficie de l'appui du Département de l'Environnement et de tous ses membres qui constituent ses 4 collèges, à savoir :

1. Collège Ministères, Administrations Publiques et Collectivités Territoriales
2. Collège Secteur Privé
3. Collège Recherche, Expertise et Formation
4. Collège Société Civile



**LE PROGRAMME DE MICRO
FINANCEMENTS DU FONDS
POUR L'ENVIRONNEMENT
MONDIAL PMF/FEM**

Créé en 1992, l'année du Sommet de la Terre de Rio, le Programme de Micro Financements du FEM incarne l'essence même du développement durable en «pensant globalement et en agissant localement». En apportant un soutien financier et technique à des projets qui conservent et restaurent l'environnement tout en améliorant le bien-être et les moyens de subsistance des populations, le PMF démontre que l'action communautaire peut maintenir l'équilibre délicat entre les besoins humains et les impératifs environnementaux.

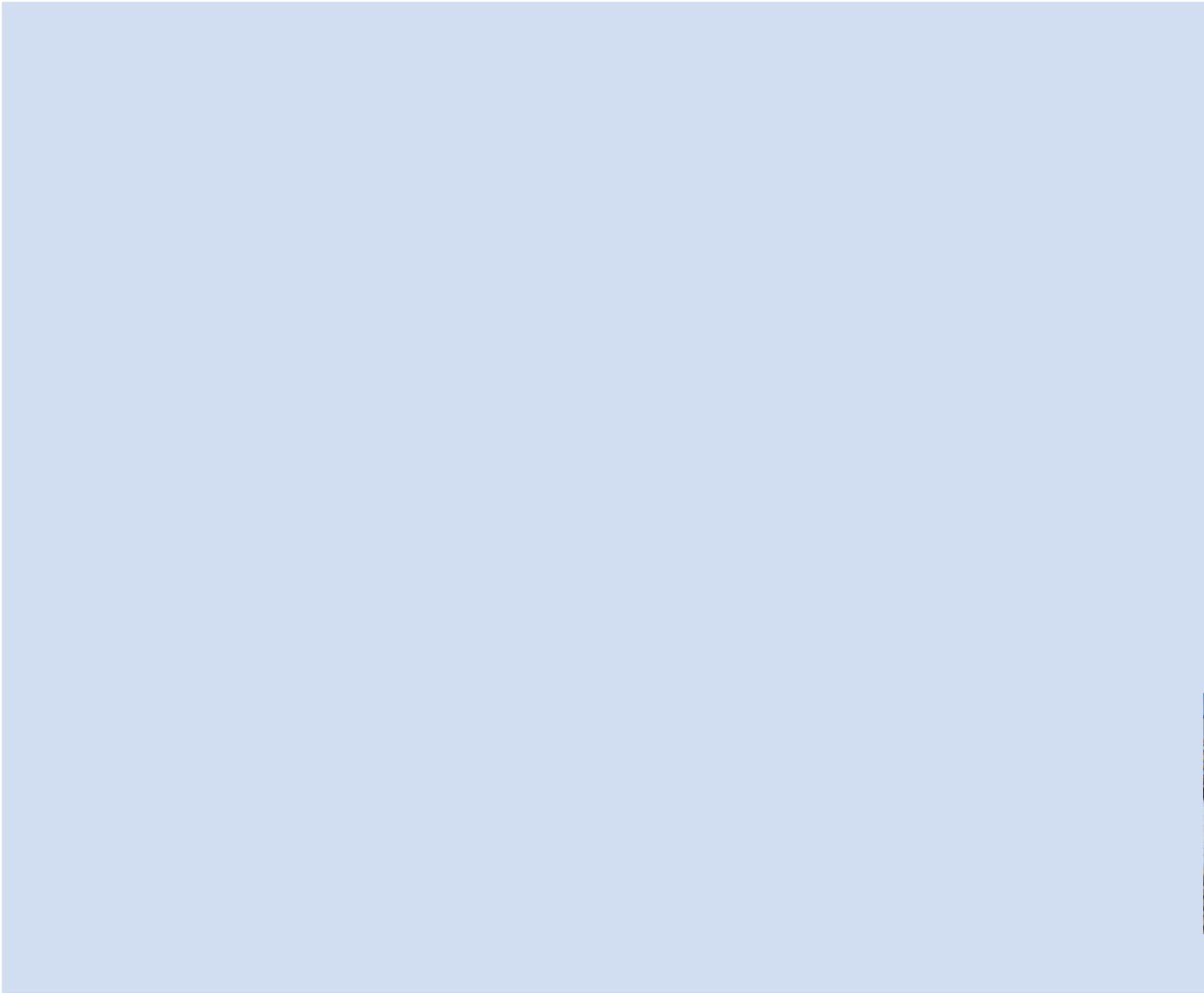
Il reconnaît que la dégradation de l'environnement, telle que la destruction des écosystèmes et des espèces qui en dépendent, l'augmentation des niveaux de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre dans notre atmosphère, la pollution des eaux internationales, la dégradation des sols et la propagation de polluants organiques persistants sont des défis qui mettent en danger la vie de chacun d'entre nous. Cependant, les communautés pauvres et vulnérables - les principales parties prenantes du PMF - sont les plus menacées car elles dépendent de l'accès aux ressources naturelles pour leur subsistance et vivent souvent dans des écosystèmes fragiles.

Le programme accorde des subventions directement aux communautés locales, y compris les populations autochtones, les organisations communautaires et d'autres groupes non gouvernementaux, pour des projets dans les domaines de la biodiversité, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la dégradation des terres et de la gestion durable des forêts, des eaux internationales et des produits chimiques.

SOMMAIRE

Préambule	5
Sommaire	8
1 Les semences paysannes pour favoriser l'autonomie alimentaire	11
1.1. Clarification conceptuelle	12
1.2. Intérêts des semences paysannes	15
1.3. Reconnaissance des travaux de recherche des paysans.....	17
1.4. Difficultés et menaces pour les semences paysannes.....	18
1.5. Biodiversité et semences : cadre juridique.....	20
2 Retours d'expériences	23
2.1. BENIN.....	24
2.1.1. Préservation et gestion durable des semences	24
2.1.2. Production de semences et de plants d'espèces horticoles négligées.....	26
2.1.3. Production semencière paysanne pour l'autonomie du paysan	28
2.1.4. Promotion de la permaculture et des semences paysannes.....	30
2.2. BURKINA FASO	32
2.2.1. Dynamisation des femmes pour la production de semences.....	32
2.2.2. Maison de semences paysannes et mise en réseau des producteurs.....	34

2.3. CAMEROUN	36
2.3.1. Développement des chaînes de valeurs biologiques	36
2.3.2. Production de semences et conseils aux producteurs	38
2.4. MALI	40
2.4.1. Multiplions nos semences paysannes	40
2.5. MAROC	42
2.5.1. La sauvegarde des semences locales	42
2.6. NIGER	44
2.6.1. Proximités semences et paysans	44
2.6.2. Transition vers une agroécologie paysanne	46
2.7. SENEGAL	48
2.7.1. Grenier traditionnel amélioré.....	48
2.8. TCHAD	50
2.8.1. Semences paysannes et alimentation saine.....	50
2.9. TOGO	52
2.9.1. Pour une agriculture durable et saine.....	52
2.9.2. Promotion des semences paysannes ligneuses	54



1

LES SEMENCES PAYSANNES POUR FAVORISER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE





1.1. Clarification conceptuelle

A l'anthropocène¹, ou ère géologique dédiée à l'homme et à son intelligence, les semences paysannes sont menacées de disparaître. Il s'agit de ce que les scientifiques qualifient d'érosion de la biodiversité des semences paysannes.

Le mot « semence » prend source du latin « sementia » et du grec « sperma », qui signifie « germe ». Les semences sont en fait des graines ou autres organes de reproduction capables d'être mis en culture. Le règlement C/REG.4/05/2008 de la CEDEAO² définit à ce titre une semence comme « *tout matériel ou organe végétal ou partie végétale tels que graines, bouture, bulbe, greffon, rhizome, tubercule, embryon, susceptible de reproduire un individu* ».

*« Les semences paysannes, dites encore de pays ou anciennes, sont celles qu'un agriculteur prélève dans sa récolte en vue d'un semis ultérieur, mais qui ne sont pas préalablement issues de semences certifiées achetées à un semencier. Les semences paysannes sont donc directement issues de celles que les paysans ont sélectionnées et multipliées dans leurs champs avant le développement au XIX^e siècle de la sélection variétale en lignée pure moderne ».*³

La « semence paysanne » est donc celle que le paysan sélectionne à partir d'une variété précise pour la cultiver, tout en l'adaptant, si nécessaire, aux conditions agronomiques et climatiques. Dans l'ensemble du monde, depuis de nombreux siècles, les paysans ont cultivé leurs champs à l'aide de leurs semences ; ils les ont reproduites. Ils ont aussi échangé ces semences, ce qui a enrichi la diversité du patrimoine génétique. Encore aujourd'hui, et en particulier dans le domaine de l'agriculture vivrière, on estime que 1,4 milliard de paysans à travers le monde continuent à sélectionner leurs semences de manière traditionnelle. Cette pratique assure une certaine sécurité alimentaire. De plus en plus d'organisations paysannes reconnaissent les avantages procurés par l'usage des semences paysannes, notamment en ce qui concerne le prix et la capacité d'adaptation de ces semences à des situations nouvelles, et en particulier aux changements climatiques.

¹ L'anthropocène serait une nouvelle ère géologique dans laquelle l'homme joue un rôle essentiel : les activités humaines ont rompu les équilibres naturels.

² Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

³ Source : Wikipedia.



En Afrique de l'ouest, 80% des semences employées par les producteurs sont des semences paysannes. Les 20% restants sont des semences améliorées, hybrides ou OGM. L'introduction des semences améliorées se fait via un système d'octroi d'aides diverses : dons, prêts, appuis techniques. Cela crée à terme une dépendance des paysans vis-à-vis des intrants (engrais, produits phytosanitaires), souvent chimiques, nécessaires à la production avec ce type de semences. L'utilisation des engrais chimiques et des produits de traitement, ainsi que celle des produits utilisés pour la conservation des semences, peut avoir de graves effets néfastes sur la santé, comme des cancers et des maladies pulmonaires. Pour acheter ces engrais et ces produits phytosanitaires, les paysans doivent souvent s'endetter de façon excessive au début de la saison culturale.

L'emploi des semences industrielles a d'autres conséquences : érosion de la biodiversité, perte des savoirs et savoir-faire traditionnels liés à l'emploi des semences paysannes, dépendance économique.

Le Réseau Semences Paysannes⁴ définit ainsi les semences paysannes : « *Ce sont des semences issues d'une population ou d'un ensemble de populations dynamiques, reproductibles par le cultivateur, sélectionnées et multipliées avec des méthodes non transgressives de la cellule végétale et à la portée du cultivateur final, dans les champs, les jardins, les vergers conduits en agriculture paysanne, biologique ou biodynamique. Ces semences sont renouvelées par multiplications successives en pollinisation libre et/ou sélection massale, sans autofécondation forcée sur plusieurs générations. Elles sont librement échangeables dans le respect des droits d'usage définis par les collectifs qui les font vivre.* »

⁴ www.semencespaysannes.org

Les semences paysannes sont gérées par les agriculteurs qui doivent les sélectionner. Pour cela, ceux-ci tiennent compte notamment de la « réussite » obtenue lors de la récolte. Les graines retenues ont des caractères voisins, mais des patrimoines génétiques différents, ce qui les rend aptes à une évolution. Les agriculteurs effectuent un tri afin de garder les semences de meilleure qualité. Ils doivent ensuite les conserver jusqu'aux prochains semis. Cette conservation peut s'effectuer de façon simple et économique, par exemple dans des greniers construits avec des matériaux locaux, en employant des cendres, de l'argile finement broyée ou bien encore de la poudre de feuilles de neem, qui jouent le rôle de répulsifs contre les insectes.

Il faut préciser que les semences paysannes ne sont pas toujours des « semences locales » ; elles peuvent en effet avoir été obtenues lors d'échanges entre paysans. Il faut aussi distinguer les semences paysannes des « semences de ferme », lesquelles proviennent de semences de variétés commerciales, dont les graines ont été récoltées par les paysans dans le but d'être utilisées pour l'ensemencement l'année suivante.



1.2. Intérêts des semences paysannes

Les semences paysannes présentent des qualités essentielles, tant pour les agriculteurs qui les utilisent que pour les pays. Elles jouent plusieurs rôles importants sur les plans économique, environnemental et social notamment. D'abord, elles reposent sur les connaissances des paysans qui les utilisent. Ainsi, elles assurent à ces derniers une indépendance car les agriculteurs savent comment les utiliser et en connaissent les avantages et limites ; elles rendent les agriculteurs autonomes quant à leur approvisionnement. La biodiversité est respectée et les systèmes alimentaires sont variés, adaptés aux coutumes de chaque région.

L'intérêt agronomique des semences paysannes est de plus en plus reconnu, aussi bien dans les pays du Nord que dans ceux du Sud, avec l'appui de nombreuses associations ou organisations non gouvernementales. En effet, ces semences rendent possible une adaptation au terroir et au climat, ce qui est d'autant plus appréciable avec les changements climatiques. Les paysans peuvent sélectionner les variétés de semences qui s'adaptent le mieux aux variations du climat. Les sélections opérées ont pour intérêt essentiel qu'elles sont menées sur les lieux mêmes de leur utilisation, à savoir les champs dans lesquels ces variétés seront cultivées. Cette capacité d'adaptation des semences paysannes est primordiale compte tenu des modifications climatiques que subissent déjà de nombreux pays du Sud, et en particulier des pays africains. En effet, le continent africain est particulièrement vulnérable aux modifications du climat dont certains effets se font déjà fortement ressentir : irrégularité des pluies, épuisement des ressources en eau, érosion des sols, raréfaction du couvert végétal, avancée de la désertification. De la capacité de résilience des systèmes agricoles dépendra la possibilité d'atteindre un certain niveau de production agricole pour procurer une alimentation suffisante, en quantité et en qualité, à une population qui augmente à un rythme assez élevé. La FAO définit la résilience comme « *la capacité à prévenir les catastrophes et les crises ainsi qu'à anticiper, absorber les chocs et adapter ou rétablir la situation d'une manière rapide, efficace et durable. Cela comprend la protection, la restauration et l'amélioration des systèmes des moyens d'existence face à des menaces ayant un impact sur l'agriculture, la sécurité nutritionnelle et alimentaire et la sécurité des aliments* ». ⁵

Les semences paysannes permettent aux populations les plus pauvres de contribuer à l'atteinte de l'autonomie alimentaire : il n'est pas nécessaire aux paysans d'acheter les semences à des entreprises multinationales, ce qui est fort appréciable car l'achat des semences représente une dépense importante. De surcroît, les semences dites « sélectionnées » sont la plupart du temps plus fragiles et, de ce fait, exigeantes en intrants tels qu'engrais, pesticides et insecticides, ce qui accroît encore les dépenses à effectuer. C'est le cas des semences hybrides F1 ou des variétés OGM. En ce qui concerne ces semences, on ne peut les utiliser pour ré-ensemencer pour deux raisons : une raison technique -ces semences ne sont, en général, pas reproductibles, elles dégénèrent-, une raison légale -des brevets sont déposés par leurs créateurs et de ce fait elles ne peuvent être utilisées une seconde fois-.

⁵ <http://www.fao.org/emergencies/comment-nous-travaillons/resilience/fr/>

L'autonomie en semences est essentielle pour plusieurs raisons. Les semences paysannes sont un élément des cultures locales. Elles permettent de maintenir des systèmes diversifiés, cohérents avec les méthodes culturales et les modes alimentaires traditionnels. De plus, des variétés de céréales locales sont plus nutritives que les variétés dites améliorées.

Enfin, la grande diversité des variétés -dont la mise en culture de certaines d'entre elles a été abandonnée au fil du temps- permet de s'adapter aux changements climatiques. Ainsi, au cours des dernières années, on a tiré parti des avantages de certaines variétés de mil : cycle cultural court ou résistance à la sécheresse.



UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES SEMENCES PAYSANNES COMPREND PLUSIEURS VOLETS :

- La conservation des variétés locales et la restauration de variétés qui ne sont plus employées couramment par les communautés paysannes. Ces variétés locales doivent répondre aux besoins des producteurs et s'adapter aux conditions agronomiques et climatiques.
- L'accès facile aux semences, ce qui implique une diffusion des semences, à titre gratuit ou bien à un prix abordable. Cela nécessite une production de semences de qualité, un stockage satisfaisant et la mise en place d'un système de distribution des semences sur le plan local.
- Des formations en technique semencière et un accompagnement régulier des utilisateurs de semences.
- La création de groupements paysans semenciers et la mise à disposition à ces groupements d'espaces de rencontre pour échanger connaissances et pratiques.
- La diffusion d'informations auprès des paysans sur les enjeux du maintien des semences paysannes et sur les risques encourus compte tenu de la puissance des entreprises semencières sur le plan international.
- La collaboration des paysans avec des experts en agronomie et en droit et des ONG régionales, nationales et internationales.
- Un plaidoyer en faveur de l'emploi des semences paysannes.
- Des échanges de semences et de pratiques culturales liées à l'emploi de ces semences entre producteurs de différentes régions et pays.

1.3. Reconnaissance des travaux de recherche des paysans

Trop souvent, les sociétés semencières et les chercheurs associés sont considérés comme ceux qui effectuent l'essentiel du travail de recherche sur la sélection, le croisement et la création de nouvelles variétés. Dans la réalité, en Afrique, ce sont souvent les paysans eux-mêmes qui sélectionnent les semences, en assurent la conservation et les emploient à bon escient, en tenant compte de facteurs multiples (agronomiques, climatiques, culturels...). Certains groupements paysans conduisent des programmes de sauvegarde d'un grand nombre de variétés pour identifier et sélectionner des souches, les multiplier, les conserver et les diffuser. Le travail s'avère parfois précis ; c'est le cas par exemple quand il s'agit d'éviter la pollinisation non contrôlée par des variétés cultivées sur des terrains proches. Afin de disposer de semences paysannes de qualité, il est recommandé d'effectuer une sélection rigoureuse parmi les graines récoltées et de procéder à des tests de germination.

Au cours des années, les agriculteurs ont sélectionné les variétés qui ont permis d'obtenir les meilleures productions en qualité et en quantité. Ils ont croisé entre elles ces variétés dans le cadre de chaque communauté paysanne et entre communautés. Les communautés paysannes sont les garantes de la préservation de la biodiversité. Le Professeur Jean-Didier Zongo affirme que « *les semences paysannes sont des semences qui résultent de siècles de sélection par les paysans eux-mêmes et qui ont la particularité d'être très hétérogènes et donc de constituer un patrimoine génétique très important par sa variabilité* »⁶.

Par ailleurs, les communautés paysannes conduisent des actions de sensibilisation de l'ensemble des paysans et interpellent les autorités locales sur les enjeux liés aux semences paysannes.



LES CASES DE SEMENCES

De nombreuses organisations, dans plusieurs pays africains, ont mis en place des « cases de semences », « maisons de semences » ou « greniers de la semence ». Dans ces lieux, se développent des activités multiples. Les cases de semences répertorient les variétés locales. Des fiches d'identification sont complétées pour chacune d'elles ; elles précisent en particulier le nom de la variété, ses caractéristiques, les producteurs, les lieux et périodes de production, le type de sol adapté, les conditions de culture, leur résistance. Avant d'être stockées pour les prochaines campagnes, les semences sont sélectionnées, en veillant à préserver toutes les variétés, en particulier celles qui sont en voie de disparition. Les semences sont stockées de façon optimale dans des greniers ou dans un local collectif. Les paysans y ont accès en fonction de leurs besoins. Les responsables des cases veillent à maintenir des stocks de sécurité.

Les cases de semences sont aussi des lieux d'échanges de pratiques et de formation. Les grainothèques, en plus de la mise à disposition de semences, permettent aux paysans d'avoir accès à des ressources documentaires en lien avec l'agriculture durable.

⁶ FENOP Info, le magazine du monde rural burkinabé, juillet-août-septembre 2017.

1.4. Difficultés et menaces pour les semences paysannes

D'après le Réseau Semences Paysannes, « *le monopole radical exercé par l'industrie sur les semences a provoqué la disparition de 75 % de la biodiversité cultivée en 50 ans. Pourtant, les paysans du monde ont toujours sélectionné et produit leurs semences et, par delà, entretenu cette biodiversité cultivée, essentielle à notre alimentation.* ».

Les semences paysannes sont libres de droits de propriété, mais elles sont menacées de différentes manières. En effet, de plus en plus souvent, les semences « améliorées », dites « à haut rendement », se sont imposées ; elles sont la plupart du temps importées. Elles bénéficient fréquemment du soutien quasi-exclusif des Etats. Pourtant, elles ne permettent pas la traçabilité ni une indication sur les biotechnologies qui y sont insérées. De plus, il existe un risque de contamination génétique par les semences de variétés d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Les paysans et de nombreuses organisations dénoncent la « *dématérialisation du vivant* » qui permet de séquencer l'intégralité des génomes des plantes à bas coût.



CONSÉQUENCES DE L'UTILISATION DE SEMENCES INDUSTRIELLES

- Perte des variétés traditionnelles et des savoirs détenus par les paysans ;
- Risque d'une dépendance vis-à-vis des multinationales semencières car la plupart des semences commerciales sont importées ;
- Risques environnementaux liés à l'exigence de beaucoup de ces variétés en engrais et pesticides ;
- Manque de traçabilité en raison d'un déficit d'information sur les biotechnologies utilisées pour la création de ces semences ;
- Risques liés à la diffusion de variétés OGM et d'intrants associés ;
- Réduction des droits des paysans pour l'utilisation de leurs propres semences en raison de l'évolution des législations sur des droits de propriété intellectuelle.

Pour séquencer les génomes des plantes, les industries semencières doivent disposer d'informations, en particulier celles qui concernent leurs caractères particuliers (tels que leur résistance à des maladies). Pour les variétés qui ne sont pas prises en compte par l'Office des brevets, elles doivent recourir aux connaissances des paysans ; et donc pour cela disposer de bases de données qui rassemblent ces informations.

Face aux ambitions des entreprises semencières multinationales, les paysans et organisations de la société civile demandent aux Etats de protéger les semences paysannes à l'aide de mesures législatives. C'est un moyen indispensable pour que les paysans puissent gérer les semences et effectuer les activités qui leur sont liées (sélection, préservation, échange, commercialisation...) de façon autonome.

En Afrique, plusieurs lois régionales soutiennent le développement des semences commerciales. Il en est ainsi par exemple du règlement de la CEDEAO de 2008, qui « *porte sur l'harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO. Pour être certifiée et commercialisée dans la sous-région, une variété doit être inscrite au Catalogue et donc répondre aux exigences des critères DHS⁷* »⁸. Les semences paysannes, qui ne sont ni homogènes, ni stables, ne peuvent satisfaire ces critères.

⁷ Distinction, Homogénéité, Stabilité

⁸ BEDE, *Les droits collectifs des paysans sur leurs semences*, 2019.



CONTRIBUTION DES FEMMES AUX SEMENCES PAYSANNES

L'accès à des semences de qualité est un élément essentiel pour atteindre la sécurité alimentaire. Les semences paysannes sont sans nul doute les semences qui conviennent aux agriculteurs africains, dont la majorité ne disposent que de quelques hectares de terre cultivable. Ces semences, bien adaptées aux terroirs, aux évolutions des pratiques agronomiques et aux changements climatiques, sont disponibles localement et, la plupart du temps, gratuites. Elles permettent de produire des aliments qui préservent les habitudes alimentaires et les qualités nutritives. En ce domaine, la contribution des femmes est décisive. De plus, la plupart des paysannes africaines jouent un rôle important pour la conservation des semences et, par delà, la préservation d'un patrimoine génétique garant de la biodiversité.





1.5. Biodiversité et semences : cadre juridique

La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, dans ses dispositions relatives au droit au développement des peuples affirme que : « *tous les peuples ont droit à leur développement économique, social et culturel, dans le respect strict de leur liberté et de leur identité, et à la jouissance égale du patrimoine commun de l'humanité* ». Les titulaires véritables du droit de participer à l'accès aux ressources génétiques restent les communautés autochtones et locales. En effet la participation des communautés autochtones et locales est établie par le « *consentement préalable donné en connaissance de cause ou l'accord et la participation des communautés autochtones et locales* » dans le Protocole de Nagoya. L'article 26, paragraphe 2 de la Déclaration des Nations Unies sur le droit des peuples autochtones indique que : « *les peuples autochtones ont le droit de posséder, d'utiliser, de mettre en valeur et de contrôler les terres, territoires et ressources qu'ils possèdent parce qu'ils leur appartiennent ou qu'ils les occupent ou les utilisent traditionnellement, ainsi que ceux qu'ils ont acquis* ».

Le paragraphe 3 précise que les États accordent reconnaissance et protection juridiques à ces terres, territoires et ressources. Cette reconnaissance se fait en respectant dûment les coutumes, traditions et régimes fonciers des peuples autochtones concernés. La lecture combinée de ces paragraphes sous-tend que les peuples autochtones ont le droit de réguler et de contrôler l'accès à l'utilisation de leurs ressources. Les lignes directrices de Bonn⁹ déclarent que les avantages doivent être partagés « *entre tous ceux qui ont été identifiés comme ayant contribué à la gestion de la ressource ou au processus scientifique et/ou commercial* » (paragraphe 48). A la lecture de l'article 5 du Protocole de Nagoya¹⁰, il ressort que les bénéficiaires potentiels des avantages sont : l'utilisateur, la Partie qui fournit les ressources, la Partie qui a acquis les ressources et les communautés autochtones et locales.

Relativement au partage juste et équitable des avantages, l'article 5 du Protocole de Nagoya prévoit que les avantages qui proviennent de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés de manière juste et équitable avec la Partie qui fournit lesdites ressources et qui est le pays d'origine de ces ressources ou avec une Partie qui a acquis les ressources conformément à la Convention et que ce partage est soumis à des conditions convenues d'un commun accord. Pour faire appliquer ce principe, les Parties ont le devoir de prendre « *les mesures nécessaires, qu'elles soient de nature politique, administrative ou législative* » à cet effet.

⁹ Les Lignes directrices de Bonn ont été adoptées par la Conférence des parties de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), en 2002.

¹⁰ Protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable découlant de leur utilisation à la Convention sur la Diversité Biologique, 2010.

Lorsqu'on analyse les principaux textes onusiens (Charte, Pactes, Déclarations et résolutions de l'Assemblée générale), il ressort que la jouissance du droit des peuples à l'autodétermination dépend en particulier des éléments suivants :

- Le libre choix du statut politique et du développement économique, social et culturel ;
- La souveraineté des peuples sur leurs ressources naturelles ;
- L'égalité de droits des peuples ;
- La non-discrimination ;
- L'égalité souveraine des États ;
- Le règlement pacifique des différends ;
- La bonne foi dans l'accomplissement des obligations et dans les relations internationales ;
- Le non-recours à la force ;
- La coopération internationale et le respect de la part des États de leurs engagements internationaux, en particulier en matière des droits humains.

Ainsi défini, le principe de la souveraineté sur les ressources naturelles englobe le droit des États et des peuples de disposer librement de leurs ressources naturelles. La Convention sur la Diversité Biologique se veut être l'instrument juridique international légalement contraignant qui, tout en définissant un cadre exhaustif pour mettre progressivement un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, reconnaît la souveraineté des États sur leurs ressources naturelles.

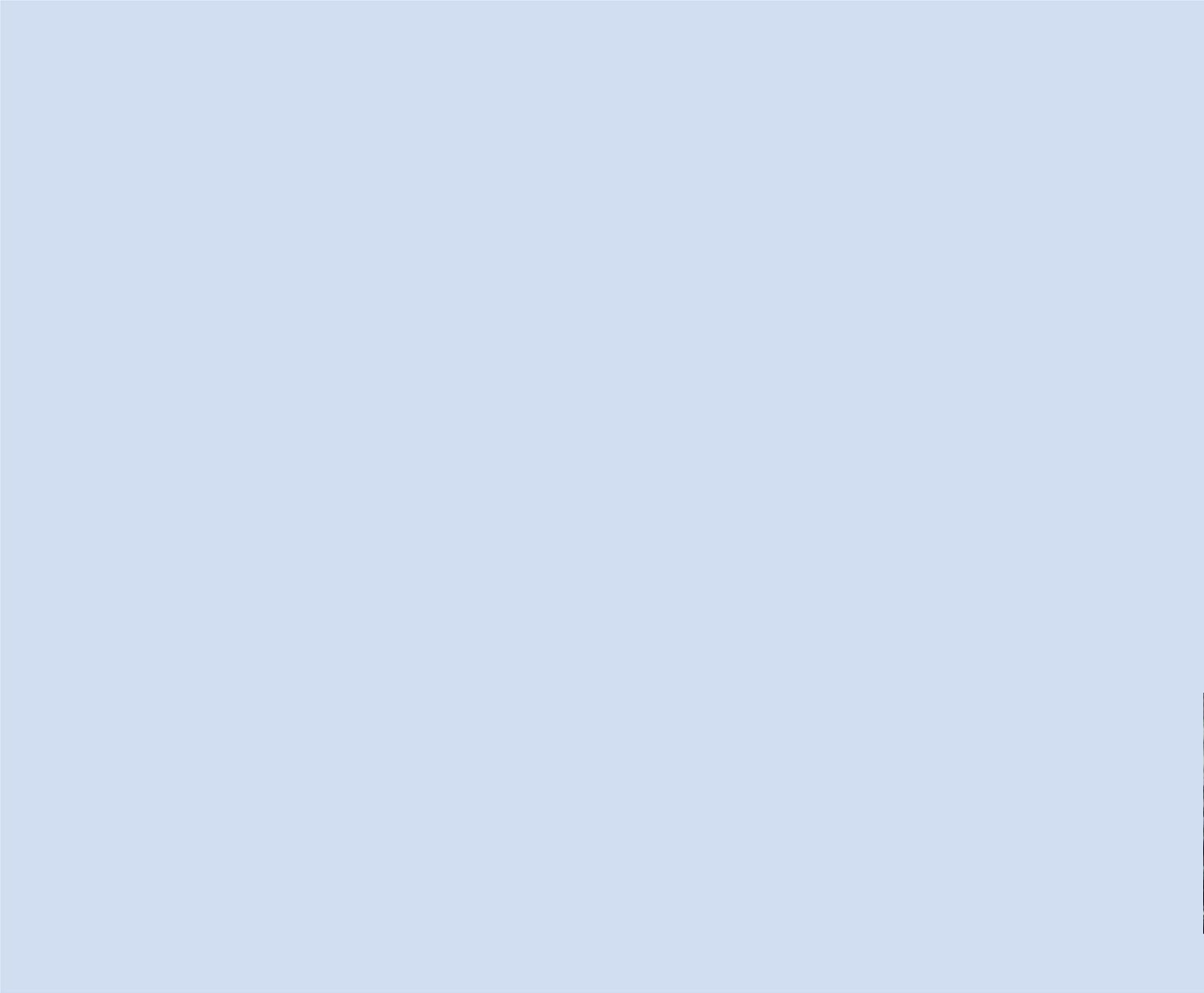
En adhérant librement à cette Convention, les parties prenantes, s'engagent à contribuer à l'atteinte des trois objectifs suivants :

- La conservation de la diversité biologique ;
- L'utilisation durable de la diversité biologique ;
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, notamment grâce à :
 - Un accès satisfaisant aux ressources génétiques et un transfert approprié des techniques pertinentes ;
 - Une prise en compte de tous les droits sur ces ressources et techniques ;
 - Un financement adéquat.

Les petits exploitants agricoles, hommes et femmes, du monde entier, ont toujours été les obtenteurs végétaux originaux depuis les tout débuts de l'agriculture, il y a plus de 10.000 ans. Pour la plupart des pays en développement, d'où proviennent la majorité des ressources phytogénétiques, les petits exploitants agricoles continuent de sélectionner, consciemment ou inconsciemment, de nouvelles obtentions végétales, animés par deux motifs : parvenir à la sécurité alimentaire pour tous et accroître la biodiversité agricole. En raison de la contribution colossale de ces agriculteurs, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA¹¹) oblige ses 128 membres à mettre en place et à maintenir des mesures stratégiques et juridiques appropriées, qui favorisent l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il est reconnu dans l'article 9 du TIRPAA que les agriculteurs ont contribué, au fil des siècles, à améliorer les variétés végétales et à créer une vaste biodiversité agricole en l'absence de toute protection de la propriété intellectuelle.



¹¹ Accord international qui vise à assurer la sécurité alimentaire par le biais de la conservation de la biodiversité, de l'échange et de l'utilisation durable des ressources phytogénétiques, tout en garantissant le partage des bénéfices. On parle de *Traité sur les semences* adopté en 2001 par la FAO.



2

RETOURS D'EXPERIENCES



2.1. BENIN

2.1.1. Préservation et gestion durable des semences

PORTEUR
DE L'INITIATIVE

Nom du porteur : **AMOClimWEC**

Localité : **Cotonou**

Pays : **Bénin**

Courriel : **blanchapovo@gmail.com**

L'ONG AMOClimWEC vise à contribuer à la surveillance du climat, de l'eau, de la terre et des cultures pour accroître la productivité agricole et promouvoir une politique agropastorale durable pour assurer la sécurité alimentaire. AMOClimWEC est notamment l'initiatrice de la campagne numérique « Bénin sans UPOV ».

Description de l'initiative

Face à l'importance d'assurer la sécurité alimentaire au Bénin et d'atteindre les Objectifs du Développement Durable (ODD), en particulier la cible 5 de l'ODD 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), il est indispensable de penser à une production agricole responsable et respectueuse de l'environnement. L'initiative a pour but de sensibiliser à l'importance de la préservation des semences paysannes par la constitution d'un réseau d'échange et de fourniture de semences paysannes. Plusieurs bénéficiaires sont visés : agriculteurs, consommateurs, entrepreneurs agricoles, associations de femmes et institutions publiques.

La première phase a consisté à mener une campagne contre l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV) et en faveur de la préservation des semences paysannes. Cela a tout d'abord pris la forme d'une lutte contre l'adhésion du Bénin à la convention « UPOV 91 », qui menace la souveraineté alimentaire et le droit d'accès libre des communautés aux semences paysannes régénérées sur des siècles. Il s'agit d'une convention qui privilégie les semences brevetées par les multinationales, interdit un accès libre aux semences paysannes, privatise celles-ci, et conduit à une érosion de la biodiversité culturelle dans les pays du Sud. Le gouvernement a enclenché la procédure de demande d'autorisation de ratification de l'UPOV 91 ; le Bénin est le seul pays francophone d'Afrique à s'y engager. Plus de 100.000 acteurs bénéficiaires finaux des semences paysannes du Bénin se sont engagés avec nous dans cette bataille, à travers une campagne dénommée « Bénin sans UPOV ». Des rencontres physiques de plaidoyer ont eu lieu avec les autorités béninoises au parlement, en présence du ministre béninois de l'agriculture. À l'aide de la plateforme « change.org », une pétition a été lancée ; elle a reçu plus d'un millier de signatures et de témoignages en provenance des cinq continents.

Le 13 février 2019, un recours d'inconstitutionnalité de l'UPOV a été déposé à l'encontre du gouvernement du Bénin auprès de la Cour constitutionnelle béninoise, dans le but de préserver les semences paysannes régénérées pendant des siècles, et de défendre le droit d'accès libre des communautés aux semences paysannes.

Dans une deuxième phase, afin de contribuer à la conservation des semences, un inventaire systémique de la biodiversité culturelle a été réalisé dans 7 pôles de développement, en vue d'un état des lieux et d'une préservation de la diversité des semences paysannes. Puis une base de données des bénéficiaires de services semenciers a été élaborée, pour faciliter les prises de décision et la gestion durable des ressources disponibles dans chaque espace géographique. Enfin, les semences naturelles et les semences OGM dans le commerce sont identifiées pour fournir aux décideurs des informations pertinentes sur les intrusions de semences et la portée des menaces qui pèsent sur les semences locales.



La troisième phase a consisté à régénérer et diffuser des semences adaptées aux changements climatiques. L'ONG a contribué à l'élaboration du nouveau calendrier agricole dans les 7 pôles de développement agricole en République du Bénin. Les calendriers culturaux issus de 5 espèces de semences paysannes (maïs, riz, manioc, coton, niébé) ont été simulés à l'horizon 2050, face au dérèglement pluviométrique. Des visites régulières en milieu paysan sont effectuées afin d'enrichir la base de données et d'informations sur les semences paysannes.

Points forts / Principaux résultats obtenus

- Un réseau de 500 observateurs défenseurs des semences locales a été constitué. La mission fondamentale de ce réseau est de constituer une banque génétique naturelle des semences locales en vue de leur préservation ;
- Un nouveau calendrier cultural a été élaboré face au dérèglement pluviométrique ;
- 20 journalistes sont préparés à la communication en situation de crise ;
- 20 experts sont formés sur la prévision du rendement agricole avec le modèle Aqua-Crop ;
- 99 acteurs du secteur agricole sont formés sur le suivi assisté par satellite des paysages agricoles ;
- Le rapport de mise en état d'inconstitutionnalité de l'UPOV sera constitué en faveur de la sauvegarde des semences paysannes au Bénin.

2.1.2. Production de semences et de plants d'espèces horticoles négligées

PORTEUR DE L'INITIATIVE

Nom du porteur : **SEED SERVICES**

Localité : **Abomey-Calavi**

Pays : **Bénin**

Courriel : **services.seed@gmail.com**

Seed Services est une startup spécialisée dans la production et la commercialisation des semences et des plants écologiques. Elle met l'accent sur la valorisation des espèces négligées qui ont un potentiel nutritionnel élevé. Initiées en 2017, les activités de Seed Services tournent autour de la production des semences de grande morelle, de basilic africain, du vernonia, du caya blanc (légume-feuille), de l'amarante, et des plants de certains fruitiers sauvages, dont notamment le « miracle fruit ».

Description de l'initiative

Les activités de production de semences permettent de contribuer à l'amélioration de la productivité des ressources locales. Seed Services, dans l'optique d'une meilleure valorisation des espèces négligées, s'est assignée la mission de rendre disponible les intrants écologiques pour toute forme de production (conventionnelle ou biologique). La production de semences contribue à l'amélioration des rendements agricoles. Ainsi, il est possible de pallier le problème de la faible productivité du secteur horticole par la fourniture de semences et plants de bonne qualité aux agriculteurs.

Seed Services procède principalement à la multiplication des semences et à leur conservation, en partenariat avec GBioS (Laboratoire de Génétique Horticulture et Science de Semences), de la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey Calavi. Ainsi, des semences écologiques sont disponibles pour les producteurs des zones urbaines et péri urbaines du Bénin. La conservation des semences est assurée essentiellement par GBioS, un partenaire pour la recherche.

Au début de son activité, Seed Services fournissait des semences paysannes. Par la suite, les porteurs de l'initiative ont souhaité s'inscrire dans une dynamique d'amélioration des semences afin que celles-ci soient adaptées aux variations climatiques, tout en conservant leurs valeurs nutritives. Les techniques d'amélioration employées se basent sur des sélections massales ; toute manipulation qui irait dans le sens de l'obtention d'organismes génétiquement modifiés (OGM) est exclue.

Les clients de Seed Services sont des maraîchers, en production biologique ou conventionnelle, des zones urbaines et péri-urbaines du Bénin.

L'équipe de Seed Services comprend les membres fondateurs, deux autres membres, deux techniciens, deux employés à plein temps et des employés occasionnels recrutés pour des tâches spécifiques.

Les difficultés rencontrées dans la production des semences sont diverses. Tout d'abord, il est difficile de trouver les sites adéquats pour la multiplication, en raison des exigences de distances à respecter : les cultures pour l'obtention des semences doivent s'effectuer sur des sites assez isolés. Ensuite, certains travaux de post récolte sont particulièrement délicats et pénibles car les semences des légumes feuilles, comme l'amarante ou le basilic, sont de toute petite taille.

Un premier défi est donc d'arriver à mettre au point des outils simples, facilitant l'extraction des graines des inflorescences de certaines espèces. Un second, encore plus important, est d'assurer un approvisionnement continu des semences d'espèces locales de qualité aux producteurs.

Points forts / Principaux résultats obtenus

Depuis trois ans, Seed Services œuvre à la conservation des semences d'espèces locales, impliquant leur collecte, leur multiplication et conservation afin de les rendre disponibles pour toute utilisation future.

Seed Services a pu aussi développer des semences améliorées de certaines espèces qui ont été mises sur le marché.

En plus de la commercialisation, Seed Services cherche à développer une expertise dans l'accompagnement post-achat des produits, notamment pour des espèces à germination et stockage difficiles, comme le vernonia.



2.1.3. Production semencière paysanne pour l'autonomie du paysan

PORTEUR DE L'INITIATIVE

Nom du porteur : **Les Jardins de l'Espoir**

Localité : **Abomey-Calavi**

Pays : **Bénin**

Courriel : espoir.jardins@gmail.com

Site internet : www.lesjardinsdelespoir.org

Les Jardins de l'Espoir sont une organisation de jeunes, de différentes disciplines, tous reconvertis à l'agroécologie. Leur objectif est de contribuer à la souveraineté alimentaire de l'Afrique. Dans les cinq fermes dont dispose l'association, sont pratiqués la production végétale, l'élevage, la pisciculture, la myciculture et le recyclage des déchets. Les Jardins de l'Espoir mènent plusieurs activités de formation et de sensibilisation, qui s'adressent aussi bien aux tout-petits qu'aux jeunes, à travers plusieurs projets comme l'agrocolonie, Agrobotcamp, etc.

Description de l'initiative

La semence est le fondement de tout système agricole durable. Les paysans du Sud, en particulier ceux du Bénin, ont toujours su conserver leurs semences, les échanger, les donner ou les vendre entre eux. Cette liberté de choix et cette autonomie semencière ont permis aux communautés paysannes de s'adapter à la diversité de la nature, ses climats, ses topographies et ses conditions particulières. C'est ce droit et cette indépendance qui sont aujourd'hui remis en cause par la révision des législations semencières, afin de garantir les investissements des grandes sociétés semencières, qui y voient de nouvelles opportunités commerciales. En « verrouillant » technologiquement les semences, l'industrie semencière s'assure un profit durable et instaure une dépendance pérenne des paysans.

C'est donc pour pallier ce problème que Les Jardins de l'Espoir œuvrent pour l'autonomie semencière paysanne. Celle-ci passe par l'autoproduction, la conservation et la distribution de semences au sein de son réseau.

Pour atteindre ces objectifs, il a été nécessaire de répertorier les besoins en semences : cela a consisté à établir une liste des productions des trois années passées et à évaluer la dépendance semencière. Ensuite, les semences ont été classées « en semences paysannes » et « semences conventionnelles ». Les semences paysannes sont naturelles, non hybrides ; elles disposent donc d'une capacité de reproduction ; elles ont été collectées auprès des paysans au Bénin et d'autres pays. Elles ont été ensuite produites et adaptées.

Début 2017, Les Jardins de l'Espoir ont décidé de remplacer les semences conventionnelles par des semences paysannes pour l'ensemble des cultures pratiquées. Pour cela, des formations ont été organisées et des recherches collaboratives menées dans une ferme laboratoire ; le but était de produire des semences de qualité.

En fin d'année 2017, une rencontre s'est tenue avec l'association BEDE (Biodiversité Echanges et Diffusion d'Expériences) ; cela a permis d'intégrer, en 2018, le Comité Ouest Africain de Semences Paysannes (COASP). Depuis lors, les Jardins de l'Espoir participent à des formations et à des foires, qui sont l'occasion de faire des échanges de semences paysannes avec d'autres organisations qui ont des objectifs similaires pour les intrants comme les semences.



L'intégration dans des réseaux de producteurs a été d'un grand apport pour l'association. Toutefois, des difficultés ont été rencontrées pour la production de semences de plantes bisannuelles. La raison principale en a été les mauvaises conditions climatiques du sud du Bénin. Pour pallier cette difficulté, l'association mise sur les échanges de semences paysannes avec les pays du Sahel, dont les conditions climatiques sont meilleures pour la reproduction des semences bisannuelles.

Points forts / Principaux résultats obtenus

- Plus de 100 producteurs ont été formés sur les techniques de production de semences paysannes ;
- Plus de 50 variétés de semences paysannes sont produites et distribuées chaque année ;
- Les différentes fermes de « Les Jardins de l'Espoir » disposent d'une trentaine de variétés de semences paysannes reçues lors d'échanges effectués entre producteurs et qui sont en adaptation sur les différentes fermes ;
- Un outil de gestion du stock des semences a été créé avec l'aide de l'association BEDE.



2.1.4. Promotion de la permaculture et des semences paysannes

PORTEUR DE L'INITIATIVE

Nom du porteur : **Ecologie & Développement Communautaire au Bénin (ECODEC BENIN)**

Localité : **Tanguiéta**

Pays : **Bénin**

Courriel : ecodec.benin@gmail.com

Site internet : <https://web.facebook.com/Ecodecbeninong16/>

ECODEC BENIN est une organisation non gouvernementale créée en 2016. Active dans l'environnement, l'agriculture durable et les actions communautaires, l'ONG ECODEC BENIN est la seule ONG qui œuvre pour la promotion des semences paysannes dans le département de l'Atacora, plus précisément dans la « Pendjari », une région formée par l'ensemble des trois communes fortement rurales, à savoir Matéri, Coby et Tanguiéta.

Description de l'initiative

En 2019, ECODEC BENIN s'est engagée dans la promotion des semences paysannes sur la base du constat suivant : l'abandon progressif des semences locales au profit des semences dites « améliorées », peu résistantes aux aléas climatiques. A cet effet, deux membres de l'ONG ont participé, pendant quinze jours, à une formation-incubation organisée par une organisation spécialisée dans la permaculture et les semences paysannes.

Durant la campagne agricole 2019, plusieurs semences paysannes ont été produites dans la ferme-école de l'ONG. A la suite de cela, ECODEC BENIN a intégré le Comité Ouest Africain des Semences Paysannes (COASP) et a participé à différentes rencontres.

Au cours de la même année, l'organisation a développé des activités pour sensibiliser, former et appuyer les paysans. A cet effet, l'ONG a bénéficié de l'appui financier d'un de ses partenaires. Il s'est ensuivi une formation aux principes de la permaculture et de la production des semences maraîchères.

Au vu des résultats probants, obtenus aussi bien sur la ferme-école que sur les sites des bénéficiaires de la formation, les paysans se sont montrés enthousiastes pour travailler sur la problématique des semences paysannes. Aussi, ECODEC BENIN envisage de mettre en place un réseau intercommunal de producteurs de



semences paysannes, ainsi qu'une case intercommunale de semences paysannes. Les activités de sensibilisation vont se poursuivre afin d'encourager la création de comités communaux de semences paysannes (CCSP) avec l'objectif de créer un comité intercommunal des semences paysannes (CISP). La case de semences paysannes communale sera gérée par le CISP, sous le contrôle d'ECODEC BENIN ; elle aura pour fonction de soutenir la production de semences, ainsi que leur collecte et leur stockage.

Les semences paysannes seront ainsi disponibles pour les producteurs, qui devront les vulgariser dans leur entourage.

ECODEC BENIN a assuré la formation de 75 paysans à la permaculture, à raison de cinq bénéficiaires par arrondissement sur les 15 arrondissements que comptent les trois communes pilotes concernées par le projet. Les paysans, ainsi formés aux principes de la permaculture et aux techniques conservatrices de l'environnement, produisent des semences. Ils font partie, dans leurs communes respectives, des comités communaux provisoires. La mise en place définitive de ces comités se fera dès qu'un grand nombre de paysans adhéreront à la démarche. Les premiers paysans formés deviendront des formateurs endogènes et des personnes relais sur le terrain.

Tout en poursuivant la sensibilisation du plus grand nombre de producteurs, l'ONG envisage d'appuyer techniquement et financièrement la production des semences paysannes suivant les itinéraires naturels de production.

Enfin, une première foire aux semences paysannes a été organisée. Il est envisagé d'en tenir une chaque année, de façon tournante dans les différentes communes concernées par le projet.



Par ailleurs, les difficultés de mise en œuvre de cette initiative sont d'ordre financier. Le partenaire actuel finance la formation et l'équipement de dix agriculteurs par an. Cela est insuffisant pour envisager une mise en œuvre rapide de l'initiative.

Points forts / Principaux résultats obtenus

Au terme de deux années d'activités, plusieurs résultats sont atteints :

- Plus de 75 paysans sont formés en permaculture et produisent des semences paysannes ;
- Les comités communaux des semences paysannes sont mis en place et sont fonctionnels dans chacune des trois communes ;
- Le comité intercommunal des semences paysannes est mis en place et est fonctionnel ;
- La case intercommunale des semences paysannes est créée et remplit son rôle ;
- Une première foire locale des semences paysannes a été organisée.



2.2. BURKINA FASO

2.2.1. Dynamisation des femmes pour la production de semences

PORTEUR
DE L'INITIATIVE

Nom du porteur : **BIOPROTECT**

Localité : **Ouagadougou**

Pays : **Burkina Faso**

Courriel : panierbioprotect@gmail.com

Site internet : www.bioprotect-b.com

Bioprotect contribue à développer la résilience des populations face aux changements climatiques par des pratiques agroécologiques. Elle vise la réduction de l'emploi des engrais et des pesticides chimiques de synthèse en production maraîchère et génère des revenus pour les femmes rurales grâce à la production de semences maraîchères.

Description de l'initiative

Le Burkina Faso est un pays principalement agricole. Avec les changements climatiques, la désertification et l'augmentation de la population, on constate une modification des saisons, la dégradation progressive des surfaces cultivables et une baisse des rendements agricoles. De plus, l'accélération de la dégradation des sols sous l'effet de la désertification est notable : la quantité de terre cultivable est en constante diminution.

Pour inverser cette tendance, il est nécessaire d'adopter de nouvelles pratiques agricoles, qui permettent une restauration des terres dégradées. De plus, même dans les zones où les terres sont fertiles, il est nécessaire d'améliorer les rendements pour faire face aux besoins croissants d'aliments et pour permettre un développement économique. Afin de contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques des femmes, un site agroécologique a été implanté à Soala.

Soala est un village situé dans la province de Boulkïèmdé, (région du Centre-Ouest) qui compte 567.680 habitants. La densité de population y est de 64 hab./km², et plus de 65% des habitants de la province ont moins de 25 ans. La pauvreté y est fondamentalement rurale ; sur 10 personnes qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté, 9 vivent en milieu rural. Aussi, plus de 20% de la population est-elle en proie à l'insécurité alimentaire.

La création du centre agroécologique de Soala a permis de créer un cadre d'apprentissage pour la population locale, surtout pour les groupements de femmes qui font du maraîchage. La mise en œuvre de ce projet permet de contribuer à développer la résilience des populations face aux changements climatiques par des pratiques agroécologiques.

L'objectif du projet est de réduire l'utilisation des engrais et des pesticides chimiques de synthèse en production maraîchère dans cette zone et de fournir des revenus aux femmes rurales grâce à la production de semences maraîchères. Plus particulièrement, il s'agit de contribuer à la réduction de 50% des dépenses liées à l'utilisation des engrais et des pesticides chimiques de synthèse, de développer des activités génératrices de revenus pour les femmes et de renforcer les capacités des femmes en matière de production agroécologique et en production de semences.

Les bénéficiaires directs du projet sont les femmes, qui sont les plus touchées par les conséquences des changements climatiques. En effet, les femmes ont un accès limité à la terre pour des raisons culturelles. Dans un premier temps on leur accorde des terres qu'elles parviennent à enrichir ; et une fois que ces terres sont bonnes pour y pratiquer des cultures, on les leur retire.

Le centre de Soala dispose de 1,5 ha de terres. Dans un premier temps, il s'est agi de récupérer ces terres de mauvaise qualité en utilisant du compost comme amendement et en adoptant certaines pratiques culturales comme celle du zaï.

Grâce au projet, chaque femme dispose d'une parcelle de terre pour y cultiver des légumes. Une superficie de l'ordre de 1.000 m² est dédiée à la production de semences (sésame et graines potagères). L'objectif est de subvenir aux besoins en semences des agricultrices. Celles-ci reçoivent gratuitement des semences et en contrepartie, elles en produisent pour d'autres bénéficiaires.

Points forts / Principaux résultats obtenus

Les résultats du projet sont les suivants :

- Le renforcement des capacités de 300 femmes sur les pratiques agroécologiques, sur la production de semences maraîchères et sur la transformation et la commercialisation des produits maraîchers ;
- Une formation plus poussée pour 115 femmes parmi les plus dynamiques. Chacune d'elles doit former trois femmes, puis le processus est démultiplié afin de toucher le maximum de productrices ;
- La mise en place d'une unité de compostage pour les femmes ;
- Une réduction de 50% des dépenses en engrais et pesticides ; cela grâce à une sensibilisation des populations sur les dangers des produits chimiques de synthèse et par la formation sur des pratiques résilientes aux changements climatiques.



2.2.2. Maison de semences paysannes et mise en réseau des producteurs

PORTEUR DE L'INITIATIVE

Nom du porteur : **Action pour la Promotion des Initiatives Locales (APIL)**

Localité : **Ouagadougou**

Pays : **Burkina Faso**

Courriel : **apil_action@yahoo.fr**

Site internet : **www.apilaction.net**

L'APIL, créée en 1998, conduit des projets dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la protection de l'environnement et la résilience des communautés aux changements climatiques.

Elle touche plus de 180 villages, soit 72.000 ménages. APIL dispose de trois centres de promotion de l'agroécologie, où les paysans se familiarisent avec des techniques de restauration des sols et d'autres pratiques agroécologiques. De plus, l'APIL participe à la promotion et à la sauvegarde des semences paysannes.

Description de l'initiative

L'agriculture au Burkina Faso, particulièrement dans les régions du Centre-nord et du Plateau central, est caractérisée par une grande diversité génétique. Plus de 80% de la population dépendent des semences paysannes, lesquelles sont aujourd'hui menacées de disparition par la privatisation du vivant (certificats sur les obtentions végétales, brevets), le marché et les changements climatiques. Les paysans disposent depuis des siècles de connaissances et de savoir-faire sur les semences, atouts qui leur ont permis de s'adapter à de nombreux changements, dont les variations climatiques.

Consciente du rôle essentiel des semences paysannes pour pérenniser les exploitations agricoles familiales, APIL a choisi d'accompagner les paysans pour la sauvegarde de ces semences. Il s'est agi de les appuyer par la mise en place d'une maison de semences paysannes et la mise en réseau des producteurs de ces semences.

Le projet vise plusieurs objectifs. D'abord, il s'agit de regrouper l'ensemble des producteurs semenciers du Centre-nord et du Plateau central pour les aider à créer un réseau de développement dans leur secteur, puis de promouvoir les semences paysannes et renforcer les savoir-faire des paysans sur la production semencière afin de constituer une force de proposition et d'inspiration de la production agricole dans les deux régions. Enfin, de favoriser l'autonomie alimentaire et la non-dépendance des populations aux semences certifiées, cela tout en sauvegardant la biodiversité et les ressources génétiques locales.

Les groupes cibles du projet sont les producteurs appuyés par l'ONG APIL : des hommes, des femmes et des jeunes qui prennent des initiatives en matière de production semencière.

Les principales activités réalisées dans ce projet sont, entre autres, le recensement des producteurs semenciers dans les villages des deux régions, la réalisation de l'inventaire et la caractérisation des variétés locales, la mise en place de la maison des semences paysannes, la collecte périodique des semences paysannes dans la maison des semences paysannes de Bissiga, la formation des producteurs semenciers et la sélection de variétés locales adaptées aux changements climatiques, des visites dans les champs semenciers et la certification des semences par les services de l'agriculture, la multiplication des variétés de semences paysannes rares ou en voie de disparition par les paysans, la conduite d'actions de plaidoyer pour la valorisation des semences paysannes et enfin, la formation des producteurs semenciers sur les pratiques agroécologiques et le suivi de la mise en application dans leurs champs.

Points forts / Principaux résultats obtenus

Le projet a permis l'installation d'une maison des semences paysannes dans le centre de promotion de l'agroécologie de Bissiga. Chaque année, les semences qui y sont stockées sont renouvelées.

Un réseau d'une centaine de producteurs de semences paysannes s'est créé. Ses membres œuvrent pour la sauvegarde et la pérennisation des semences paysannes qu'ils produisent. Ils gèrent la maison des semences paysannes et en assurent l'approvisionnement.

Les producteurs ont commencé à sélectionner des semences paysannes adaptées aux changements climatiques pour leurs besoins au lieu de tout abandonner au profit des semences améliorées.

Pour assurer la visibilité des semences existantes, APIL a aussi élaboré un catalogue sur les semences paysannes.



2.3. CAMEROUN

2.3.1. Développement des chaînes de valeurs biologiques

PORTEUR
DE L'INITIATIVE

Nom du porteur : **Groupement d'Appui pour le Développement Durable**

Localité : **Dschang**

Pays : **Cameroun**

Courriel : onggadd2004@gmail.com

Site internet : www.ong-gadd.org

Le Groupement d'Appui pour le Développement Durable (GADD) a pour objectif de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, le renforcement socioéconomique des cibles, l'autonomisation des femmes, l'intégration professionnelle des jeunes et la paix entre les communautés. En partenariat avec d'autres organisations, il met en œuvre de nombreux projets.

Description de l'initiative

Le département de la Menoua, dans l'Ouest Cameroun est l'un des plus petits et des plus peuplés des départements du pays. La pression exercée sur les ressources naturelles (eau, sol, air et biodiversité) est de plus en plus forte. Sur le plan agricole, les dégradations sont principalement liées aux pratiques conventionnelles (pesticides, semences industrielles, perturbations diverses) et à la mauvaise organisation des acteurs de la filière. La conséquence en est la dégradation des conditions de vie de la population.

L'objectif de l'initiative est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et des agriculteurs en particulier, cela à travers deux objectifs spécifiques. D'une part, les producteurs et productrices du département de la Menoua se tournent de plus en plus vers des pratiques d'agriculture biologique. Ils visent la promotion des semences anciennes, et d'ici la fin du projet, ils chercheront à réhabiliter dix variétés anciennes de culture et les utiliser dans les systèmes semenciers. D'autre part, les produits biologiques du département de la Menoua sont vendus de manière rentable. Le marché des semences anciennes y est une priorité.

Le projet s'adresse à la fois aux producteurs d'intrants (notamment de semences), aux agriculteurs, chercheurs, autorités, conseillers agricoles et consommateurs. Le but est de toucher 2515 personnes directement d'ici mai 2021.

La méthodologie et les activités mises sur pied sont diverses. Les acteurs sont sensibilisés aux enjeux de la filière semencière et à la place clé des semences paysannes pour une agriculture durable. Un plaidoyer auprès des institutions publiques est élaboré pour que les semences paysannes occupent une place de choix dans les politiques de semences locales.

Une recherche d'action participative est mise en œuvre pour assurer la réhabilitation, la reproduction, la caractérisation, la diffusion et l'utilisation des variétés paysannes et des savoirs associés dans les systèmes semenciers et systèmes d'échanges locaux. Il s'agit d'accompagner les agriculteurs à différentes étapes. Deux foires des semences anciennes seront organisées pour mieux faire connaître les semences paysannes et les moyens d'y avoir accès.

Il est à noter que la faible maîtrise de certains aspects liés à la production (conservation, échange et valorisation des semences paysannes) et au plaidoyer en faveur des semences paysannes limite la portée des actions entreprises. De plus, la contradiction du discours tenu auprès des agriculteurs à propos des semences est réelle : les distributeurs d'intrants agricoles et certains conseillers promeuvent les

semences dites « améliorées », fixes et brevetées, alors que les organisations d'appui aux paysans encouragent l'emploi des semences adaptées, évolutives et libres.

Enfin, le projet permet de délivrer une certification pour les semences paysannes destinées à la vente par l'approche des Systèmes Participatifs de Garantie (SPG).

Une difficulté notable doit être relevée, celle de satisfaire la forte demande des agriculteurs en sensibilisation, formation et accompagnement sur la multiplication des semences paysannes.

Points forts / Principaux résultats obtenus

Les premiers résultats du projet sont perceptibles :

- Une session de formation sur la sélection, la production et la conservation des semences paysannes biologiques a été organisée au bénéfice de 36 agriculteurs ;
- Un champ semencier et un magasin de semences ont été créés ;
- Quinze variétés de semences anciennes ont été collectées et cinq d'entre elles sont déjà utilisées par les agriculteurs ;
- Plus de 120 producteurs ont bénéficié de ces semences anciennes ;
- Une présentation a été faite lors de la 5^e Conférence Ouest Africaine sur l'agriculture biologique à Accra, au Ghana, sur le thème de la « *Promotion des semences paysannes comme levier pour le développement de l'agriculture biologique sur les hautes terres de l'Ouest Cameroun : le cas du choux ancien* ».



2.3.2. Production de semences et conseils aux producteurs

PORTEUR DE L'INITIATIVE

Nom du porteur : **Seed for Agriculture**
Localité : **Douala**
Pays : **Cameroun**
Courriel : seed4ag@gmail.com
Site internet : www.seed4agriculture.com
Seed for Agriculture est une entreprise de production et de distribution de semences et de plants qui offre des services en relation avec l'horticulture. Elle se propose de fournir aux producteurs des connaissances théoriques et pratiques pour la manipulation des semences et plants.

Description de l'initiative

« *La semence est le début de la chaîne alimentaire. Celui qui contrôle la semence contrôle la chaîne alimentaire, donc contrôle le peuple* ». Cette citation de Dominique Guillet souligne la place centrale de la semence dans la chaîne de valeur agricole, dans la sécurité alimentaire, et par ricochet la préservation de la vie de l'homme. Cependant l'Afrique représente à peine 2% du marché mondial des semences contrôlées par les multinationales.

L'objectif général de l'initiative est de mettre à la disposition des agriculteurs du Cameroun et de l'Afrique centrale des semences et plants de qualité, en quantité. Seed for Agriculture se propose de capitaliser le savoir-faire local à travers la capacitation et la professionnalisation des producteurs, tout en améliorant les conditions de vie des pépiniéristes.

Plus précisément, il s'agit de sensibiliser les producteurs et entrepreneurs agropastoraux potentiels sur l'importance d'utiliser des semences de bonne qualité ; de produire et distribuer les semences de bonne qualité ; de garantir la disponibilité en semences sélectionnées et ou améliorées grâce à la mise en place d'une plateforme numérique et un réseau de professionnel ; et de former les jeunes aux techniques de multiplication des semences et au métier de pépiniériste.

Seed for Agriculture se déploie à travers la création de pépinières dans les régions du centre, du littoral et de l'ouest du pays. Les principales activités sont l'organisation de sessions de formation sur le greffage des arbres fruitiers (avocatier, manguier, agrumes, etc.), l'identification des pépiniéristes sérieux en vue de collaborer, la sensibilisation à l'impact d'une semence de bonne qualité sur le rendement, et l'aide à la gestion des exploitations via le site web et les réseaux sociaux.

Seed for Agriculture produit des semences paysannes en sélectionnant les variétés locales appréciées des producteurs. La technique de multiplication peut changer en fonction des espèces. Par exemple, le corossolier (petit arbre qui produit un fruit comestible, le corossol) est multiplié par semis alors que l'avocatier donne de meilleurs résultats par greffage.

De plus, l'entreprise est en contact avec les organismes de recherche qui proposent aussi des variétés adaptées aux conditions locales, qu'elle multiplie en fonction des demandes des clients. Les variétés améliorées viennent de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) : des chercheurs y créent ou améliorent des variétés.

Les principales difficultés sont la planification de la production de semences (la majorité des producteurs ne commandent pas leurs semences à l'avance et se précipitent en début de campagne pour obtenir les semences), l'identification des véritables demandeurs sérieux (beaucoup ne mesurent pas le niveau de professionnalisme nécessaire pour réussir un projet agricole), la concurrence déloyale (conscients du besoin, certains charlatans vendent des semences de mauvaise qualité à des prix bas).

Points forts / Principaux résultats obtenus

- La sensibilisation amène les entrepreneurs agricoles à plus de rigueur dans le choix de leurs semences ;
- De plus en plus, les producteurs sollicitent des conseils malgré la réticence à payer pour ce service ;
- Les jeunes font preuve d'un réel engagement dans l'exercice de l'activité semencière ;
- Les jeunes manifestent un intérêt croissant pour les métiers agricoles.



2.4. MALI

2.4.1. Multiplions nos semences paysannes

PORTEUR
DE L'INITIATIVE

Nom du porteur : **Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali (CNOP-Mali)**

Localité : **Bamako**

Pays : **Mali**

Courriel : cnopmali@yahoo.fr

Site internet : www.cnop-mali.org

La CNOP-Mali est une organisation socio-professionnelle à but non lucratif. Elle a deux fonctions principales : une fonction de représentation politique et une fonction de défense des agriculteurs. Elle est en effet l'interlocuteur de la profession agricole face à l'Etat et aux autres acteurs du développement. Elle défend et promeut les valeurs d'une agriculture familiale ouverte au progrès et à la modernité. Dès 2009, la CNOP s'est engagée dans la promotion de l'agroécologie paysanne (AEP) au Mali comme moyen efficace d'adaptation aux changements climatiques.

Description de l'initiative

La CNOP-Mali, avec l'appui financier de Oxfam-solidarité Belgique, a organisé du 12 au 14 juillet 2016 un atelier d'exposition, démonstration et de formation sur la multiplication des semences paysannes à l'intention de ses relais en agroécologie paysanne (AEP) sur le thème de : « Multiplions nos semences paysannes », suivi de la restitution de l'expérimentation. Tous les relais AEP ont compris les enjeux et se sont appropriés le module sur les semences paysannes. Les champs de démonstration et d'expérimentation des semences paysannes ont été installés par les commissions régionales agro écologiques à Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti.

L'Institut de Recherche et de Promotion des Alternatives en Développement « IRPAD », en partenariat avec l'association Biodiversité Echanges et Diffusion d'Expériences « BEDE », est venu conforter cette initiative à la demande des organisations paysannes, notamment la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP), l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP), et le Comité Ouest-Africain des Semences Paysannes (COASP). Un processus de réflexion autour des semences paysannes et les droits des agriculteurs sur leurs ressources génétiques, appelé Semences Normes et Paysans (SNP) a été mis en route. Ce processus a abouti à la création d'un cadre de concertation multi-acteurs, présidé par la Direction Nationale de l'Agriculture en septembre 2017, dont le mandat est la reconnaissance des systèmes semenciers paysans dans le cadre juridique au Mali.

Le processus a été mis en œuvre en quatre phases : l'analyse du cadre juridique et institutionnel des semences végétales au Mali, les consultations des différents acteurs sur la place des semences paysannes dans le système semencier malien, l'atelier multi-acteurs de concertation sur la reconnaissance des semences paysannes et des droits des agriculteurs au Mali, la mise en place d'un cadre de concertation et l'animation permanente dudit cadre pour la reconnaissance des semences paysannes et des droits des agriculteurs au Mali.

Le cadre devra rester attentif au processus de révision de la politique semencière du Mali en cours et constituer une véritable force de proposition pour la protection et la reconnaissance des systèmes semenciers paysans et des droits des agriculteurs. La révision de la politique semencière nationale est en cours.

La CNOP a anticipé sur la révision de la politique semencière du Mali, qui ne prenait pas en compte les semences paysannes. Elle a mobilisé le cadre, réalisé plusieurs rencontres d'information et de conscientisation d'acteurs à travers son réseau de relais-paysans et paysannes, ainsi que ses fédérations membres sur les enjeux liés à la place des semences paysannes dans la politique semencière.

En 2018, un consultant international a été mis à la disposition de l'Etat malien par la FAO, accompagné d'un consultant malien pour l'actualisation de la politique semencière du Mali.



Points forts / Principaux résultats obtenus

- Le premier résultat marquant est l'établissement d'un dialogue entre l'Etat, les organisations de la société civile agricole, la recherche agricole, les universités, tous, membres du cadre de concertation multi-acteurs ;
- Le deuxième résultat est le fait d'avoir pu amener le consultant international à intégrer le système semencier paysan dans son rapport d'étude, ce qui a permis aux organisations de la société civile agricole d'avoir un regard attentif des autorités maliennes sur les semences paysannes ;
- A la demande du cadre SNP, la direction nationale de l'Agriculture a accepté que lesdites organisations fassent des propositions qui visent à améliorer le document de politique.
- Enfin, la création de cases vivantes des semences paysannes dans les terroirs pour la conservation.



2.5. MAROC

2.5.1. La sauvegarde des semences locales

PORTEUR
DE L'INITIATIVE

Nom du porteur : **Coopérative Agricole BniOuriaguel**

Localité : **Kissane, Province Taounate**

Pays : **Maroc**

Courriel : bniouriaguel@gmail.com

Site internet : www.facebook.com/grainotheque

La coopérative Bni Ouriaguel travaille sur la multiplication des semences locales en vue de leur pérennité dans la région du Prérif. Elle forme trois coopératives, des agriculteurs et agricultrices de la commune rurale Kissane, à la multiplication des semences paysannes. Elle agit dans le but que l'agroécologie soit la base de la conduite agricole.

Description de l'initiative

Dans les montagnes rifaines, l'agriculture est le pivot de l'économie. Plusieurs caractéristiques la distinguent de l'agriculture marocaine en général. Le milieu physique y est défavorable et des particularités socioéconomiques sont contraignantes : morcellement de la propriété foncière, statut juridique de la propriété, manque d'infrastructures. La région est traditionnellement paysanne, et la population sédentaire.

Jusqu'à ces dernières décennies, l'agriculture dans le Prérif est un écosystème où les milieux cultivés, les milieux naturels et les milieux semi-naturels (haies, chemins, drains et fossés) coexistent et sont étroitement imbriqués. L'habitat est fragmenté et fortement influencé par les activités humaines liées à l'agriculture. L'ensemble constitue un agroécosystème favorable à la biodiversité.

Le Prérif dispose encore de certaines semences locales et d'espèces endémiques très intéressantes avec des plantes aromatiques et médicinales, comme l'*Origanum Compactum*, la lavande locale, le myrte, le lentisque ; les céréales, comme le petit épeautre et le seigle du Prérif ; les légumineuses, comme les fèves locales ; les arbres fruitiers, comme les plus de 30 variétés de figuiers dans la province, et l'arbousier, les plantes fourragères, comme l'orobe et la vesce.

Les objectifs sont la valorisation des semences et la création d'activités génératrices de revenus par la valorisation de produits, la sensibilisation et la formation pour le maintien des semences locales du territoire. Les bénéficiaires de l'action sont les paysannes et paysans de la commune rurale Kissane qui sont convaincus de la conduite agroécologique.

La ferme Kissane sensibilise à la sauvegarde des semences locales. Son site est devenu une ferme expérimentale, où les agriculteurs et agricultrices peuvent observer des expériences de multiplication de semences.

La coopérative Bni Ouriaguel a aidé à la formation et à la sensibilisation des agricultrices et agriculteurs ; elle a créé ou encouragé la création de coopératives agricoles et/ou d'associations pour l'environnement. Ainsi, une coopérative de jeunes apiculteurs procède à la sauvegarde des plantes mellifères locales.

Un projet de 18 mois a permis de former une vingtaine de femmes à la multiplication de semences. Cela a donné un réel coup de fouet au travail et a permis d'installer une maison des semences.

Les activités sont variées. La culture du petit épeautre par les paysans du Prérif a été relancée. Deux plantes fourragères ont été maintenues : l'orobe et la vesce. L'Origanum Compactum a été sauvegardé grâce au soutien des apiculteurs. Il en a été de même des graines de plantes spontanées, éparpillées sur des terrains vagues. Des potagers vivriers ont été maintenus.

Les paysans ont été sensibilisés à l'importance des semences paysannes. Seules ces semences paysannes peuvent faciliter l'adaptation aux changements climatiques. Les semences industrielles ont contaminé pratiquement toutes les semences locales destinées au maraîchage.

Le plus difficile a été de convaincre les gens de revenir aux semences locales. Les sociétés de semences vantent le mérite des semences hybrides et les souks hebdomadaires sont inondés de semences agroindustrielles.

Points forts / Principaux résultats obtenus

- Au moins une trentaine d'agricultrices et d'agriculteurs maintiennent dorénavant la culture du petit épeautre dans la commune.
- Au moins une dizaine de jeunes apiculteurs multiplient l'Origanum Compactum, plante endémique de la région, qui était en voie de disparition.
- Les plantes fourragères locales sont maintenues chez les agricultrices et agriculteurs des coopératives de la commune rurale Kissane.
- Des activités génératrices de revenus sont créées notamment par le biais de la vente des produits valorisés à la coopérative agricole Ariaf Kissane, certifiée biologique. La coopérative commercialise les produits dans des magasins spécialisés en bio et produits de terroir.



2.6. NIGER

2.6.1. Proximités semences et paysans

PORTEUR
DE L'INITIATIVE

Nom du porteur : **FASAM Alfarey Ma Zaada (Ferme d'Approvisionnement en Semences Adaptées et Matériels)**

Localité : **Niamey et Tillabéry**

Pays : **Niger**

Courriel : fasam.niger@gmail.com

Site internet : www.fasamniger.com

FASAM est une entreprise sociale créée en 2016. Elle est composée d'une équipe d'agronomes et de formateurs qui travaille de façon étroite avec les organisations paysannes. Elle apporte son expertise pour la production et la valorisation des produits agricoles, la structuration de ces organisations et le développement des métiers verts. De plus, elle fournit des intrants agricoles (semences, fertilisants écologiques et pesticides naturels) aux paysans.

Description de l'initiative

L'agriculture est le secteur d'activité le plus important au Niger ; elle occupe plus de 85 % de la population. Elle continuera certainement à jouer ce rôle pendant plusieurs années. Aussi l'accès aux semences et autres intrants agricoles revêt-il une grande importance. Les difficultés auxquelles il faut faire face sont multiples : prix élevé des semences, éloignement des points de vente, incertitude sur l'adaptabilité des variétés, insuffisance des actions de sensibilisation et de promotion par les services de vulgarisation et inefficacité des circuits de distribution. Tout cela limite l'accès aux intrants. Ainsi, l'insuffisance des points de vente pour les paysans et le manque d'information des populations rurales limitent-ils les possibilités de vente.

FASAM travaille à l'intégration des organisations de producteurs dans la filière d'approvisionnement et de distribution des intrants agricoles. Le Projet PSP (Proximités Semences et Paysans) a été conçu pour renforcer un processus de développement de la filière semencière entamé en 2018. Il vise à rapprocher les intrants agricoles des producteurs et de leurs structures d'appui. Cela à travers, d'une part, un renforcement technique et l'amélioration des conditions d'accès aux intrants, via notamment la multiplication des points de vente (boutiques d'intrants FASAM), et d'autre part, l'amélioration de la structuration de la filière, tant du point de vue de la demande que de l'offre.

FASAM a installé auprès des groupements de producteurs de petits points de vente. Ces groupements deviennent des partenaires commerciaux. A travers le concept de "Boutique d'intrants FASAM", il s'agit de proposer des produits adaptés et variés, qui contribuent à améliorer l'approvisionnement en intrants des producteurs les plus pauvres. Ainsi, les petits producteurs locaux de semences ont-ils pu répondre à l'évolution de la demande grâce à la construction d'une filière de distribution d'intrants rémunératrice pour les paysans. Ce réseau des producteurs de semences assure un approvisionnement régulier pour FASAM en semences maraîchères, après la mise à disposition de diverses semences à multiplier et la participation à des formations. Ce mécanisme est le fruit d'une réorganisation des maraîchers-semenciers dans la chaîne d'approvisionnement, par le biais de la création de l'association « Groupement de Producteurs Semenciers Alfarey Ma Zaada (essor des paysans) ».

Aujourd'hui, les semences produites par les paysans selon les méthodes traditionnelles sont disponibles à tout moment dans les boutiques FASAM. Afin de mieux atteindre les producteurs éloignés, des interventions sont réalisées sur les marchés hebdomadaires de la périphérie de Niamey et les marchés ruraux de la région de Tillabéry, où l'entreprise anime des stands de sensibilisation et de présentation commerciale d'intrants.

Points forts / Principaux résultats obtenus

FASAM accompagne les paysans pour qu'ils recouvrent leur autonomie par le biais de formations sur les techniques de production et l'utilisation des intrants agricoles locaux productifs et qu'ils puissent s'organiser en coopératives ; cela dans le contexte des changements climatiques. FASAM a contribué au renforcement d'un réseau de quinze coopératives agricoles, réparties dans deux régions du Niger, par le biais de conventions de partenariat technique et commercial qui permettent aux maraîchers de disposer plus facilement d'informations liées à la production des semences, aux services techniques et aux intrants, et d'accéder plus facilement aux semences. Cette initiative permet, à moyen terme, un accès accru et plus équitable des producteurs ruraux aux intrants agricoles, tout en réduisant le poids des semences maraîchères importées par le Niger.



2.6.2. Transition vers une agroécologie paysanne

PORTEUR DE L'INITIATIVE

Nom du porteur : **Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger (FCMN-Niya)**

Localité : **Niamey**

Pays : **Niger**

Courriel : fcmnniya96@gmail.com

Site internet : www.fcmn-niya.org

La FCMN Niya contribue à l'amélioration des conditions de vie de ses membres sur les plans économique, social, éducatif et culturel. Elle favorise le développement du maraîchage en conduisant différentes activités : approvisionnement en intrants et matériels agricoles, formation, valorisation des productions (transformation et commercialisation), recherche de marchés et appui à l'organisation des maraîchers.

Description de l'initiative

La semence paysanne constitue le principal intrant pour les producteurs maraîchers. A l'ère de la modernisation des pratiques agricoles, les semences conventionnelles bénéficient de larges appuis pour leur diffusion et elles sont en train d'être priorisées au détriment des semences paysannes productives (adaptées aux terroirs) et libres de droit de propriétés.

C'est pourquoi la FCMN (Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger) appuie les producteurs, surtout les maraîchers qui pratiquent l'agriculture familiale. Sa stratégie est de promouvoir les semences paysannes auprès de ces producteurs. A cette fin, elle mène des actions de formation, de plaidoyers et de réorganisation des paysans afin qu'ils deviennent autonomes en matière de semences.

Les interventions de la FCMN bénéficient d'un appui stratégique et de l'accompagnement technique de différents partenaires, notamment la plateforme agroécologique Raya Karkara (qui signifie « Revitaliser la brousse ») et l'association BEDE-Mali (Biodiversité Echanges et Diffusion d'Expériences). Cette dernière accompagne la FCMN dans la diffusion du concept de cases de semences par un partage d'expériences sur la mise en place de ces infrastructures agroécologiques, essaimées par son partenaire au Mali.

La création de banques de semences communautaires permet aux agriculteurs d'acquérir des variétés adaptées aux conditions locales. Ces variétés peuvent ne pas être accessibles par le biais des systèmes semenciers formels, être coûteuses ou souffrir d'approvisionnements irréguliers.

Ce modèle de gestion communautaire des semences locales, reproductibles et libres de droits de propriétés, consiste en une régulation des flux de semences produits pour la FCMN Niya. Ces infrastructures agroécologiques, installées dans les périmètres maraîchers des coopératives enclavées, contribuent à améliorer l'autonomie des producteurs et à rendre possible la production maraîchère à tout moment.

Le Projet TAPSA (Transition vers une Agroécologie Paysanne au service de la Souveraineté Alimentaire), durant quatre années, va permettre de renforcer l'organisation et la structuration des producteurs autour d'initiatives agroécologiques.

Dans la commune de Gotheye, dans la région de Tillabéri, l'Union Alhamdoulillah du Terroir de Babagadé Koira a été choisie, en novembre 2019, pour porter la première initiative paysanne de « Maison de Semences Paysannes ». Lors d'une séance de travail, les participants ont été initiés au concept de la Maison de Semences. Puis un bâtiment a été réhabilité pour devenir cette Maison de Semences Paysannes, à laquelle on a donné le nom de « IR SABOU » de Gotheye.

Le principal objectif visé à moyen terme est de contribuer à l'approvisionnement en semences adaptées aux terroirs et aux conditions de culture, puis de permettre aux maraîchers environnants d'acquérir ces semences à faible coût.

Dans le but d'assurer une production durable de semences, neuf experts semenciers ont été identifiés pour multiplier les semences. Sont produites en priorité les semences suivantes : oignon, tomate, aubergine, laitue, piment, courge et moringa. Des producteurs pilotes sont accompagnés pour la mise à disposition de semences et de matériels de production de semences.

Points forts / Principaux résultats obtenus

Deux banques de semences paysannes ont été créées : une première dans le département de Gotheye et une seconde au siège de la FCMN.

Les experts semenciers qui ont été formés suivent les opérations de multiplication des semences et la gestion des banques de semences.

Les agriculteurs, et en particulier les petits exploitants qui ont de faibles ressources, ont désormais accès à des variétés adaptées à l'environnement local. Ils sont assurés de disposer de semences pour leur prochaine saison culturale et d'un approvisionnement d'urgence en semences en période de crise. Cela les rend moins dépendants des systèmes formels d'approvisionnement en semences.

Les actions menées autour des semences contribuent au renforcement des sociétés civiles engagées dans la transition vers une agroécologie paysanne ainsi qu'à l'atteinte de la souveraineté alimentaire au niveau des territoires.



2.7. SENEGAL

2.7.1. Grenier traditionnel amélioré

PORTEUR
DE L'INITIATIVE

Nom du porteur : **Am Be Koun - Solidarité**

Localité : **Tambacounda**

Pays : **Sénégal**

Courriel : **sangareambekoun@gmail.com**

L'association Am Be Koun-Solidarité (ABK-S) a comme objectif de promouvoir un développement local durable en contribuant à l'éclosion et au renforcement des initiatives individuelles et collectives. ABK-S met en œuvre des projets générateurs d'activités économiques et d'emplois et conduit des programmes de développement au bénéfice de la population du monde rural en particulier.

Description de l'initiative

En Afrique de l'Ouest, en réaction à l'introduction de semences améliorées, hybrides, voire de variétés génétiquement modifiées, de plus en plus de paysans prennent conscience de l'intérêt de conserver et sélectionner leurs variétés traditionnelles locales et paysannes.

Les cases de semences ont chacune leurs spécificités et leur histoire ; elles doivent être adaptées à chaque terroir (matériaux locaux, forme propre à chaque région...).

C'est dans ce contexte que l'initiative de proposer un modèle de grenier de conservation des semences a été lancée, dans le cadre du projet PADAV (Projet d'Appui au Développement de l'Agroforesterie Villageoise). Cette démarche s'appuie sur des études qui ont montré la perte d'importantes quantités de récoltes et les difficultés de préservation des semences paysannes en raison de l'insuffisance de moyens adéquats et de techniques efficaces de conservation. Des agriculteurs ont exprimé le souhait de revaloriser les techniques traditionnelles de conservation et de préservation des semences.

Une étude a été menée par ABK-S auprès d'exploitations familiales pour identifier les techniques de conservation actuelles. Par la suite, il a été proposé d'améliorer celles-ci ou de proposer des modèles de greniers en s'inspirant de pratiques ancestrales abandonnées. Les modèles proposés doivent être adaptés aux conditions environnementales existantes et prendre en compte les recommandations des habitants et des experts.

L'approche a été formative. Les séances ont suscité des débats enrichissants avec les populations, qui ont reconnu que l'abandon des bonnes pratiques anciennes a été dommageable pour leur sécurité alimentaire. Aussi, un engouement a été noté en faveur des propositions issues des travaux.

Le modèle de grenier proposé privilégie les matériaux disponibles dans la zone d'intervention (jusqu'à 80%). Le grenier doit être en mesure d'accueillir plusieurs types de semences (mil, maïs et arachide), disposés en étages. Ces semences doivent être protégées des facteurs d'altération (nuisibles, humidité, vents, bétail) avec, en plus, l'utilisation de plantes locales comme répulsif. Le grenier doit être construit selon des normes anti-incendie.

Le modèle adopté était déjà utilisé traditionnellement (grenier Bo, Krou-Krou). Des améliorations techniques y ont été apportées, notamment grâce à l'implication dans le groupe de réflexion du Service Départemental de Développement Rural (SDDR). ABK-S réalisera

ensuite une sensibilisation sur l'usage de ces greniers et les comportements à adopter (entretien, sécurisation...).

Ces greniers contribueront à l'amélioration de la santé des habitants et de la qualité des sols. Ils pourraient limiter l'utilisation des intrants chimiques en permettant aux habitants de se réappropriier les techniques ancestrales, tout autant, voire plus efficaces, pour la lutte contre les facteurs d'altération.

La construction du grenier de conservation de type Bô repose sur les savoir-faire ancestraux, avec une touche de modernité. Leur capacité de conservation est de près de 450 kg de semences. La construction du grenier a nécessité 80% de matériaux provenant des villages, avec une main-d'œuvre en grande partie villageoise.

Points forts / Principaux résultats obtenus

Pour la construction du grenier, une entreprise a été recrutée. A la fin de l'activité, quatre greniers traditionnels améliorés ont été construits, dans quatre villages tests.

Un lot de semences a été sélectionné et conservé dans les nouveaux greniers pour un test de conservation entre la période de récolte et la période de semis de l'année suivante. A la fin du test, aucune perte de semences n'a été constatée.

L'action participative initiée dès le début de l'activité a permis une appropriation complète des greniers par les bénéficiaires. Des villages environnants souhaitent maintenant acquérir ce modèle de grenier.

De plus, des prototypes de ce modèle de grenier vont être reproduits dans six pays d'Afrique francophone. Un atelier de Recherche & Développement s'est tenu à cette fin au Togo, au cours duquel un grenier a été construit avec la participation de l'ensemble des acteurs africains concernés.



2.8. TCHAD

2.8.1. Semences paysannes et alimentation saine

PORTEUR
DE L'INITIATIVE

Nom du porteur : **Grainothèque TCHAD**

Localité : **Houmai/Torrock**

Pays : **Tchad**

Courriel : lamaouallou22@gmail.com

Site internet : www.facebook.com/grainotheque

Grainothèque Tchad est une entreprise (start-up) sociale de soutien à l'agriculture paysanne.

Elle vise plusieurs objectifs : maintenir la biodiversité et protéger l'environnement, renforcer les liens sociaux en créant des rencontres d'opportunité, de partage et d'échange de savoir et savoir-faire entre les agriculteurs, et encourager les agriculteurs à produire et reproduire leurs propres semences dans le but de faciliter l'accès à une alimentation saine.

Description de l'initiative

Grainothèque Tchad est une banque de semences agricoles paysannes adaptées aux changements climatiques, qui résistent aux ravageurs. Elle œuvre pour la préservation de la biodiversité et de l'environnement, l'augmentation de la productivité de l'agriculture paysanne, le renforcement des capacités et des liens sociaux entre les agriculteurs, les échanges et les partages des semences et des savoirs et savoir-faire.

Grainothèque Tchad est installée dans un village à 30 km de la sous-préfecture de Torrock. Elle détient une diversité de semences paysannes, des livrets sur l'agriculture paysanne et gère une ferme pédagogique, où elle forme des jeunes entrepreneurs agricoles à l'agriculture responsable et durable. La Grainothèque Tchad est un outil innovant de vulgarisation des semences paysannes et de valorisation des résidus végétaux et animaux pour l'amendement des sols.

Grainothèque Tchad produit, troque, prête et vend des semences paysannes reproductibles, dans sa ferme pédagogique et en ligne, via sa page Facebook. Une documentation (variétés, dates de semis, dates de récolte, etc.) accompagne les semences afin de faciliter leur utilisation. La Grainothèque mène des campagnes de sensibilisation en faveur de la liberté d'échanger les semences et de la reproduction des semences issues des champs ou jardins des paysans. Elle organise des exposés-débats, des formations sur des thématiques agricoles, des collectes de semences pour enrichir sa banque de semences.

Grainothèque Tchad participe à la sauvegarde de la biodiversité en produisant et en sélectionnant les variétés adaptées aux conditions climatiques et à la préservation de l'environnement. Elle est un espace d'échange et de partage de graines et des techniques de (re) production et de conservation des semences paysannes. Elle renforce les liens sociaux en facilitant les rencontres entre personnes de catégories sociales différentes et les échanges de savoirs et savoir-faire à propos des semences paysannes.

Grainothèque Tchad favorise l'accès à une alimentation saine pour tous en produisant des graines locales non hybrides F1, qui sont d'une qualité bien supérieure à celle des produits des industries standardisées. Plusieurs types de semences sont produites dans la ferme pédagogique : semences de céréales (mil, maïs et riz), semences d'oléagineux (arachide et niébé) et semences pour le maraîchage. La production de ses propres semences et leur échange favorisent l'autonomie alimentaire et semencière.

Grainothèque Tchad fournit aux agriculteurs locaux (jeunes non scolarisés, chômeurs, associations ou groupements de femmes) les outils nécessaires pour accroître durablement leur production (mieux produire, mieux stocker et mieux consommer) dans le contexte des changements climatiques et des conflits communautaires et fonciers.

Grainothèque Tchad représente un engagement citoyen. Elle a vocation à préserver le patrimoine végétal ancien, en disparition ou rare.

Points forts / Principaux résultats obtenus

- Une collection de 10 variétés de céréales et de 2 variétés d'arachide a été constituée.
- Des semences ont été distribuées aux membres de deux groupements.
- 2 hectares de champ de maïs et 1 hectare de champ de maraîchage ont été fertilisés.
- 21 jeunes non scolarisés et 5 jeunes chômeurs ont été formés à l'agro-écologie dans la ferme pédagogique.
- 115 agriculteurs et agricultrices ont été sensibilisés, puis formés à différentes techniques :
 - Production, reproduction et amélioration des semences paysannes ;
 - Sélection et conservation des semences paysannes,
 - Fabrication du compost.
- La productivité agricole des bénéficiaires a augmenté.



2.9. TOGO

2.9.1. Pour une agriculture durable et saine

PORTEUR
DE L'INITIATIVE

Nom du porteur : **Centre de Formation Agricole et de Production Ecologique (CFAPE-Togo)**

Localité : **Kpalimé**

Pays : **Togo**

Courriel : cfapeagro@gmail.com

Site internet : <http://fermeagrecologie.org>

CFAPE-TOGO est un centre créé depuis 1995. Il participe à la promotion de l'agriculture biologique et de l'agroécologie. Son objectif est de consolider le développement local et de mettre ses compétences et ses savoir-faire au service de tous sous forme de bonnes pratiques. La production et la diffusion de semences paysannes et la gestion durable des terres constituent ses principales préoccupations. L'association s'intéresse aussi à la production de compost amélioré et de biopesticides, à la production végétale et animale et à l'écotourisme.

Description de l'initiative

Les semences sont à l'origine de toute production agricole. Les performances observées lors d'une production dépendent non seulement des performances des « matériaux » de reproduction (semences), mais aussi des conditions dans lesquelles la production a été réalisée. Ainsi, l'exploitation des sols et l'utilisation d'engrais minéraux ou chimiques sans apport de matière organique conduisent à la dégradation des sols et donc, à terme, à une baisse de rendement.

Il en est de même pour la production des semences, qui contribue à l'atteinte de la sécurité alimentaire. Dans le processus de production de semences paysannes, différents facteurs sont pris en compte pour améliorer la fertilité des sols avec de l'engrais organique (compost amélioré) fabriqué par incorporation de plantes ou essences forestières fertilisantes ou légumineuses (comme *Albizia chevalieri*, *Samanea saman*, *Cajanus caja*, *Leucaena*). L'utilisation de ces légumineuses, qui sont des variétés à croissance rapide, très riches en azote et facilement assimilables par le sol, peut représenter une solution durable en réponse au dérèglement climatique. Il faut alors s'orienter vers une production biologique respectueuse de l'environnement, qui prenne en compte une augmentation du rendement par l'amélioration organique de la fertilité des sols. Les semences paysannes sont produites, conservées et distribuées, tout en améliorant la fertilité du sol de façon organique. Les semences des cultures (couramment pratiquées ou en voie de disparition) et celles des essences fertilisantes sont données, échangées ou vendues lors de rencontres entre acteurs agroécologiques. Le choix est fait de produire des semences paysannes car celles-ci offrent une capacité reproductive sur plusieurs années. On évite ainsi une dépendance perpétuelle vis-à-vis des grandes firmes semencières, qui produisent principalement des hybrides. Or, la reproduction de semences à partir de ces hybrides est quasiment impossible. Aussi, depuis plus cinq ans, près de 60% des semences paysannes des cultures locales sont produites sur le site de CFAPE-TOGO ; le reste est produit par les autres acteurs agroécologiques de la zone, qui ont été formés. Quant aux semences des plantes fertilisantes, toutes leurs gammes sont exclusivement produites localement et données ou vendues à tout agriculteur. Pour faire perdurer les bonnes pratiques, les apprenants en fin de formation bénéficient d'un kit d'échantillons de semences paysannes pour démarrer leurs cultures. Cela permet d'introduire les semences paysannes dans leur milieu et de provoquer ainsi un effet multiplicateur.

L'amélioration de la fertilité organique des sols favorise l'utilisation des mêmes parcelles pendant deux ans après apport de 2,5 tonnes par hectare de compost amélioré lors de la production des semences.

CFAPE-TOGO est membre de l'URGENCY, un réseau international des acteurs de l'agroécologie. Le centre a accueilli sur son site, en mars 2017, un atelier sous-régional qui a regroupé des participants de sept pays d'Afrique de l'ouest, atelier au cours duquel il y a eu de nombreux échanges et dons de semences entre participants.

Points forts / Principaux résultats obtenus

- 20 variétés de semences paysannes locales ou exotiques sont produites, conservées et distribuées.
- 90 producteurs sont formés aux techniques de production, de conservation et de distribution de semences paysannes.
- Plus de 150 apprenants ont bénéficié de kits d'échantillons de semences.
- Une cinquantaine d'apprenants formés au centre commercialisent leurs semences sur un marché biologique à des personnes qui souhaitent disposer de semences venant directement des paysans pour leur potager.
- Plus de 10.000 plantes fertilisantes sont produites chaque année.
- Chacun des 5 producteurs formés au centre produit plus de 100.000 jeunes plants par an.



2.9.2. Promotion des semences paysannes ligneuses

PORTEUR DE L'INITIATIVE

Nom du porteur : **Association des Volontaires pour l'Environnement Sain (AVES)**

Localité : **Kpalimé**

Pays : **Togo**

Courriel : **avestogo@hotmail.com**

L'AVES contribue à la sauvegarde de la biodiversité et à la restauration forestière, qui consiste à implanter des forêts communautaires, ce qui préserve le micro-climat. L'ONG conduit aussi un projet de vulgarisation agro-environnementale qui consiste à former les agriculteurs aux enjeux des pratiques agricoles adaptées aux évolutions climatiques, en vue de l'amélioration des rendements et de la résilience. Elle promeut l'agroforesterie, qui associe la culture à la plantation d'arbres fertilisants.

Description de l'initiative

AVES est une organisation non gouvernementale basée dans la région des plateaux, une zone purement forestière. C'est une zone où l'agroforesterie est le type d'agriculture promue par les populations de cette région. Ainsi, les orangers, les citronniers, les avocats, les bananiers, les plantains, les anacardiens sont plantés en association avec les cafiers ou les cacaoyers. La présence d'espèces ligneuses exotiques à bois d'exploitation dans les espaces cultivés renforce le système de l'agroforesterie, ce qui donne un aspect de conservation de l'écosystème forestier malgré certaines mauvaises pratiques culturelles encore développées dans la zone.

Au fil du temps, les pratiques agricoles résilientes laissent place à la destruction des espèces ligneuses exotiques à bois d'exploitation dans les champs, ce qui engendre la dégradation de la fertilité des sols (lessivage des sols, perte de l'humidité, appauvrissement des sols par manque d'azote procuré aux sols par les feuilles). Les rendements des cultures baissent et les agriculteurs se rabattent sur l'utilisation des engrais chimiques comme les NPK et l'urée.

C'est dans cette perspective que l'ONG AVES s'est engagée à la mise en place d'un programme d'implantation de pépinières d'espèces d'arbres en voie de disparition en faisant la promotion des semences paysannes en utilisant des techniques de reproduction des plants.

L'objectif de cette initiative est de promouvoir les pratiques qui améliorent la productivité agricole grâce à la multiplication des semences locales des espèces ligneuses forestières, surtout celles en disparition tels les chlorophora excels ; les khaya, les triplochiton scleroxylon, les afzelia africana, le bombax costatum, l'antiaris africana, etc.

Ainsi, les populations ont la possibilité de s'approvisionner en plants pour la culture agroforestière et la mise en place de forêts communautaires. Dans le cadre de ce programme, les populations locales et les agriculteurs bénéficient des conseils techniques et de l'expertise de l'ONG AVES pour réaliser au mieux les plantations.

Les principales activités développées sont la production de graines (en recourant aux techniques de tamisage, de conservation et de germination), la construction de germoirs et d'apatams pour les pépinières (grâce à des techniques d'aération, de réglage de l'ombrage et de l'humidité des jeunes plants), l'entretien et la distribution des plants pour la mise en terre et la formation des paysans aux techniques de plantation et de gestion des superficies cultivables.

Les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de l'initiative sont liées à la recherche de certaines graines exotiques et à la technique de leur conservation en raison de leur très petite taille, imperceptible à l'œil nu. De plus, la multiplication de ces semences nécessite un suivi du calendrier agricole de plantation pour un bon développement et une productivité satisfaisante.

Points forts / Principaux résultats obtenus

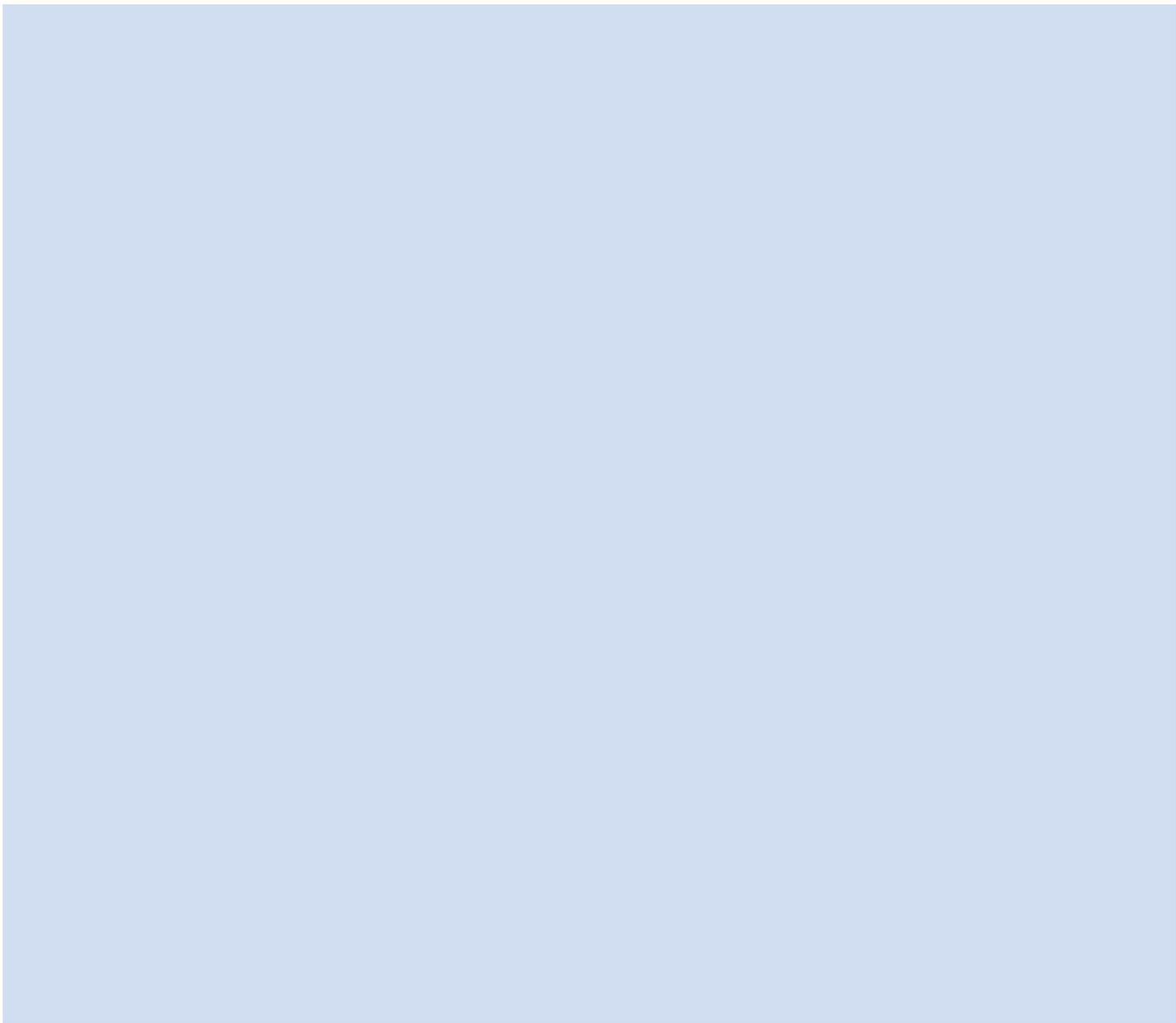
Comme résultats de cette initiative, il est à noter que chaque année, l'ONG met en place au moins une pépinière, qui comprend plus de 200 semences paysannes d'espèces ligneuses.

L'ONG AVES fait une capitalisation financière évaluée à 500.000 FCFA en campagne de vente de plants (agrumes) et 200.000 FCFA d'espèces forestières.

Plus de 5.000 jeunes plants sont produits et 90% sont distribués aux paysans et agriculteurs désireux de pratiquer l'agroforesterie.

Plus de 50 hectares de superficies cultivables ont été mis en valeur et reboisés à l'aide de plants produits dans les pépinières.





Sites internet des éditeurs :

www.initiativesclimat.org

www.4c.ma

www.ma.undp.org

